



adapei 07

PROJET D'ETABLISSEMENT

2021-2026

IME AMITIE

745 Route du Blanchon
07380 Lalevade d'Ardèche

SOMMAIRE.....	2
FINALITE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT.....	4
Préambule	5
TABLEAU SYNOPTIQUE DU PROJET	6
1. Histoire et projet de l'organisme gestionnaire	8
1.1 Histoire	8
1.2 Projet associatif de l'organisme gestionnaire	11
1.3 Les droits fondamentaux.....	12
2. Les missions.....	13
2.1 Les repères juridiques	13
2.2 Description des missions	13
3. Le public et son entourage qui sont les usagers ?	14
3.1 Le public accueilli.....	14
3.2 L'entourage du public accueilli.....	15
4. La nature de l'offre de service et son organisation	15
4.1. Modalités d'admission : description des outils et pratiques utilisés	15
4.2 Le Projet d'accueil personnalisé	17
4.3 L'offre de service	18
4.3.1 Sur le plan de la scolarisation	18
4.3.2 Sur le plan médical et paramédical	19
4.3.3 Sur le plan éducatif.....	20
4.3.4. Sur le plan des apprentissages et de la formation professionnelle (IMPro)....	21
4.4 Les modes d'organisation.....	22
4.4.1 Organigramme.....	22
4.4.2 Pôle de l'administration	23
4.4.3 Les services généraux	23
4.4.4 Le service social	24
4.4.5 Le fonctionnement des équipes éducatives.....	24
4.4.6 Activités	25
4.4.7 Le travail en lien avec les familles	27
4.4.8 Repas/restauration.....	28
4.4.9 Evolutivité des accompagnements.....	29
4.4.10 Les transports	30
4.4.11. Les locaux	31
4.4.12 Les instances de régulation	32
4.5. L'ancrage des activités dans le territoire : partenariats et ouverture	34

4.5.1: Une représentation sur le territoire.....	34
5. Les principes d'intervention.....	35
5.1 Ethique valeur et respect de la personne accueillie	35
5.2 Le développement de l'autonomie et de l'autodétermination	36
5.3 La gestion des risques.....	36
6. Les professionnels et les compétences mobilisées (à modifier).....	37
7. Objectifs d'évolution de l'établissement	38
7.1 Présentation des objectifs.....	38
7.2 Suivi et évaluation du projet d'établissement	38

Liste des abréviations

A ADAPEI : association Départementale des Amis, Parents et Enfants Inadaptés AES : Aide à l'Education Spéciale AG : Assemblée Générale AMP : Aide Médico Psychologique ANESM : Agence Nationale de l'Evaluation des services sociaux et médico sociaux ARS : Agence Régionale de Santé ASH : Agent de service d'Hygiène ASE : Aide Sociale à l'Enfance C CAMSP : Centre d'Aide Médicosociale Précoce CEDA : Centre d'Evaluation Départementale de l'Autisme CFA : Centre de Formation des Apprentis CMP : Centre Médico Psychologique CMPP : Centre Médico Psychologique et Pédagogique COFIL : Comité de Pilotage CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens CR : Compte Rendu CVS : Conseil à la Vie Sociale D DGCS : Direction Générale de la Cohésion Sociale DNP : Dynamique Naturelle de la Parole E EN : Education Nationale ES : Educateur Spécialisé ESMS : Etablissement social et Médico-Social ESAT : Entreprise et Service d'Aide ESS : Equipe de Suivi de Scolarisation ETP : Equivalent Temps Plein F FALC : Facile à Lire et à Comprendre FAM : Foyer d'Accompagnement Médicalisé H HACCP : Hazard, Analysis, Critical, Control, Point (Etudes des risques et la maitrise des points critiques (CCP))	I IME : Institut Médico Educatif IMPRO : Institut Médico Professionnel IREPS M MAS : Maison d'Accompagnement Spécialisé ME : Moniteur Educateur MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées P PAG : Projet Associatif Global PAP : Projet d'Accompagnement Personnalisé PR3A : Plateforme de Répit pour des personnes avec Autisme PRS : Projet Régionale de Santé R RAF : Responsable Administratif et Financier RBPP : recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles RRH : Responsable des Ressources Humaines RQC : Responsable Qualité et Communication S SAJ : Service d'Accueil de Jour SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale SIPFP : Section d'Initiation à la Première Formation Professionnelle T TED : Trouble Envahissant du Développement TSA : Trouble du Spectre de l'Autisme U UEE : Unité d'Enseignement Externalisé UE : Unité d'Enseignement ULIS : Unité Locale d'Inclusion Scolaire UNAPEI : Union Nationale des Amis, Parents et Enfants Inadaptés Z ZAC : Zone d'activités Commerciales
--	--

FINALITE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Le projet d'établissement est un document obligatoire pour chaque établissement ou service. L'article L.311-8 du Code de l'action sociale et des familles indique que « pour chaque établissement ou service social ou médico-social, il est élaboré un **projet d'établissement ou de service, qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement**. Ce projet est établi pour une durée maximale de cinq ans après consultation du conseil de la vie sociale ou, le cas échéant, après mise en œuvre d'une autre forme de participation ». Chaque ESMS fait donc l'objet d'un projet d'établissement ou de service. Il pourra être mis à jour en cours de période en fonction des nouvelles politiques publiques (PRS 2018-2028 et ses déclinaisons).

En complément, le projet d'établissement ou de service est la **déclinaison du Projet Associatif Global** qui fonde le cadre dans lequel s'inscrivent les finalités et orientations associatives. Ainsi le projet d'établissement comporte un plan d'actions qui précise les modalités et délais de réalisation.

Le projet d'établissement ou de service comprend donc à la fois une dimension descriptive, projective et stratégique. Il est un outil qui garantit les droits des personnes accompagnées en ce sens qu'il définit des objectifs en matière de qualité des prestations et qu'il rend lisibles les modes d'organisation et de fonctionnement de la structure. Il est aussi un outil de présentation du système de management par la qualité et des dispositions mises en place au sein des structures de l'Adapei07 afin d'assurer la qualité de ses prestations.

Les objectifs du projet d'établissement sont élaborés en réponse aux besoins et attentes des personnes accompagnées et des différentes parties prenantes ainsi qu'en réponse aux missions imparties à l'établissement. La démarche exige donc la mise en place d'un plan d'actions de pilotage du projet d'établissement ou du projet de service, présenté en annexe.

Préambule

L'IME AMITIE a ouvert ses portes en 1975. Depuis cette date, le projet d'établissement a évolué pour s'adapter aux différentes caractéristiques et aux besoins de la population accueillie.

L'actualisation du projet présenté ici prend en compte les orientations développées dans le Projet Associatif de l'ADAPEI dans une dynamique d'amélioration continue de la qualité repérée à travers la démarche d'évaluation interne en novembre 2019, l'étude de population en mars 2020 et le séminaire sur la construction d'une offre de service adaptée, réactualisée et évolutive en juillet 2020. L'animation dans le travail de réécriture du projet a été un levier dans le pilotage de l'action et a servi d'outil de management. Sont mis en avant les principes d'intervention et d'accompagnement des professionnels, la prise en compte des besoins et des attentes des enfants et des jeunes adultes en situation de handicap, l'organisation du travail avec les partenaires et le réseau et le plan d'actions à cinq ans.

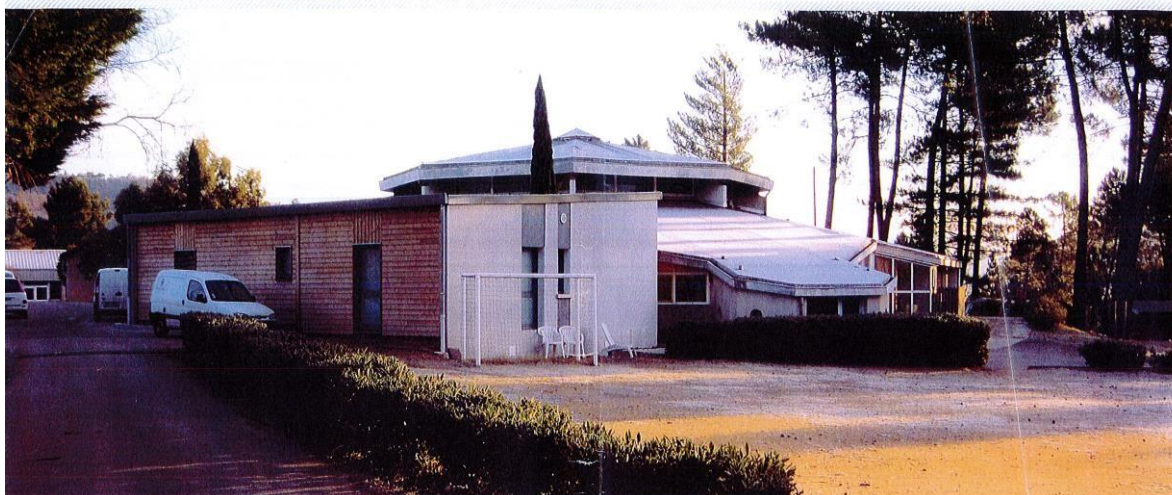
L'élaboration de ce projet d'établissement est issue d'une élaboration et d'une réflexion collective fondée sur les principes de solidarité et de respect des personnes.

Les personnes accompagnées et les familles ont donné un avis favorable au projet d'établissement par le biais du Conseil de la Vie Sociale du 25 Juin 2021.

TABLEAU SYNOPTIQUE DU PROJET

Identification	IME Amitié : N° FINESS : 07 078 071 3 Agrément initial le 08/04/1974 Ouverture le 06/10/1975	Zone d'accueil : 745 Route du Blanchon 07 380 LALEVADE D'ARDECHE Tél : 04 75 94 34 60 Mail : accueil.imeamitie@adapei07.fr
Textes de référence	• Le Code de l'Action Sociale et des Familles • Loi du 2.01.2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale • Loi du 11.02.2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées • Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé • Les décrets 2007-975 et 2010-1319 relatifs à l'évaluation interne et externe • Circulaire DGCS/SD5C/2011/398 du 21 octobre 2011 relative à l'évaluation des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux • Les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) publiées par l'ANESM • La Convention Collective Nationale du 15 mars 1966	
Population	Filles et garçons âgés de 3 à 20 ans, voire plus de 20 ans grâce à l'amendement Creton, bénéficiant d'une reconnaissance de handicap intellectuel moyen ou profond avec les troubles qui y sont associés : - 20 places pour des personnes atteintes de déficiences Intellectuelle ; - 6 places pour des personnes atteintes de polyhandicap ; - 12 places pour des personnes avec des Troubles du spectre de l'autisme.	
Admission	Les personnes bénéficiaires sont admises sur orientation de la Commission des Droits et de l'Autonomie de la Personne Handicapée (MDPH).	
Capacité	38 places pour une file active de 45 par an	Le service est ouvert 210 jours par an.
Financement	ARS	Dotation globale dans le cadre du CPOM

Situation géographique



L'IME Amitié est un des premiers instituts médico-éducatifs du sud du département implanté dans les années 70 dans un parc arboré sur la commune de Lalevade d'Ardèche 3000 habitants à plus de 15 kms d'Aubenas, une commune de plus de 12000 habitants. Sur site cohabitent deux autres structures de l'association : l'ESAT Avenir (sur la carte ci-dessous dans les locaux du réfectoire et de la cuisine) et le SAJ Les BABELLOUS (représenté sur la carte en foyer adultes).

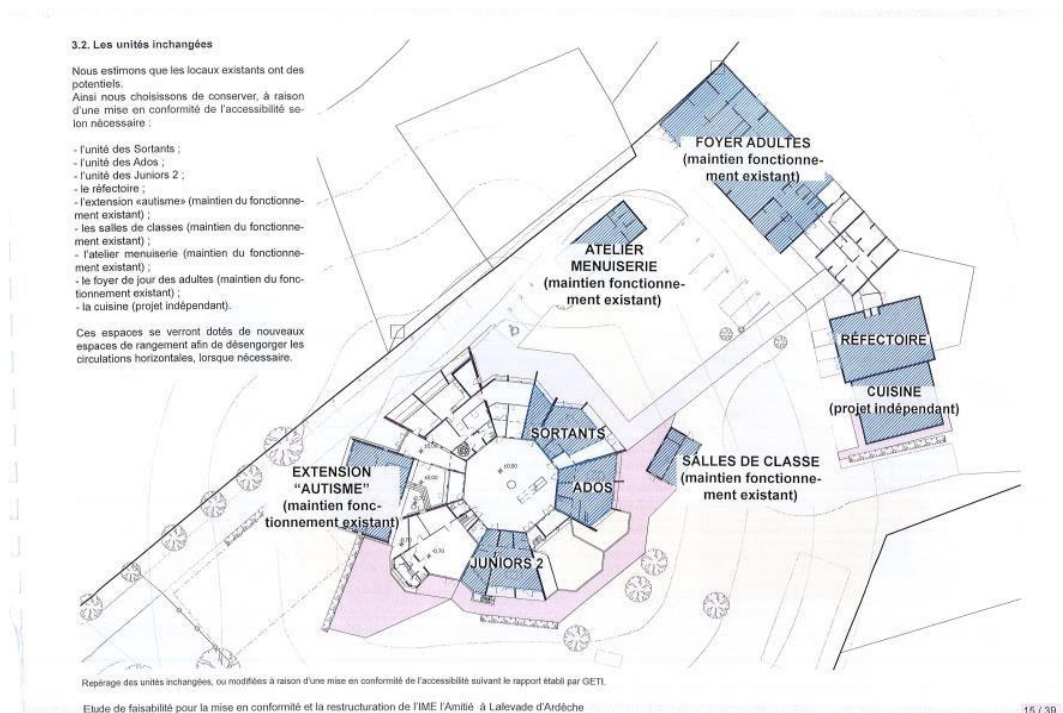


fig. 2

Les deux autres structures sont partenaires de l'IME. L'Esat assure les prestations de cuisine et restauration alors que le SAJ peut accueillir les jeunes adultes en fin de parcours IME.

1. Histoire et projet de l'organisme gestionnaire

1.1 Histoire

L'ADAPEI est une association loi 1901, créée en 1963 et enregistrée à la Préfecture de l'Ardèche sous le n° 3351 le 26 mars 1963.

Affiliée à l'UNAPEI (Union Nationale des Amis et Parents de Personnes Handicapées Mentales), l'association se situe dans le champ de l'Economie sociale et solidaire plus particulièrement pour les personnes handicapées mentales.

L'ADAPEI de l'Ardèche assure la coordination des actions entreprises par les sections territoriales dans l'intérêt des personnes handicapées mentales. Son but, tel qu'elle le définit dans ses statuts, consiste à développer auprès des pouvoirs et autorités publics la recherche et la mise en œuvre des moyens permettant d'assurer aux enfants, adolescents et adultes handicapés mentaux, la défense de leurs intérêts moraux et matériels ainsi que leurs droits à l'insertion sociale.

Le 1^{er} établissement, un institut Médico-Pédagogique et Professionnel, dénommé « L'Espoir » a ouvert en 1966. Depuis l'association n'a cessé de se développer pour répondre aux besoins des personnes handicapées.

Une association engagée dans le champ du handicap depuis plus de 50 ans

Des savoirs :

- ✓ Une expertise des proches Aidants.
- ✓ Un savoir-faire de professionnels formés et expérimentés.
- ✓ Un savoir-être d'une organisation dans l'accompagnement de personnes vulnérables.

Des projets de développement :

- ✓ 2017 Mise en place d'un café des Aidants pour proposer des temps de partage et de discussion entre aidants
- ✓ 2017 : Mise en place de PR3A , une plateforme de répit des Aidants.
- ✓ 2016 : Mise en place d'un dispositif de Prévention et de Dépistage des Cancers (du sein et colorectal)
- ✓ 2014 : création d'une unité autisme à l'IME de Lalevade
- ✓ 2015 : ouverture d'un foyer appartement innovant sur la commune du Teil, dont l'objectif est de répondre à la problématique des personnes handicapées vieillissantes
- ✓ 2013 : cogestion avec d'autres associations d'un service départemental d'accompagnement à la vie sociale

Une volonté de s'engager dans des projets au plus près des besoins des personnes :

- des projets décroisés
- inscrits sur un territoire.

Une efficacité de gestion :

- ✓ une architecture financière et de gestion solide
- ✓ une posture prospective qui permet une inscription dans le champ de l'économie sociale et solidaire

Une association à dimension départementale :

- ✓ 490 personnes accompagnées, des enfants et des adultes avec une déficience intellectuelle, cette déficience pouvant être associée à des handicaps connexes : troubles de la personnalité, troubles envahissant du développement, déficience motrice, sensorielle...
- ✓ L'Adapei gère un dispositif de 13 structures médicosociales implantées sur le département et dispose d'un siège social agréé.
- ✓ Près de 250 professionnels porteurs de la qualité du service rendu auprès des usagers.
- ✓ 345 adhérents : parents, proches, amis. Une gouvernance militante et garante de l'accompagnement proposé dans les établissements et services de l'association.

L'Adapei de l'Ardèche en 4 axes :

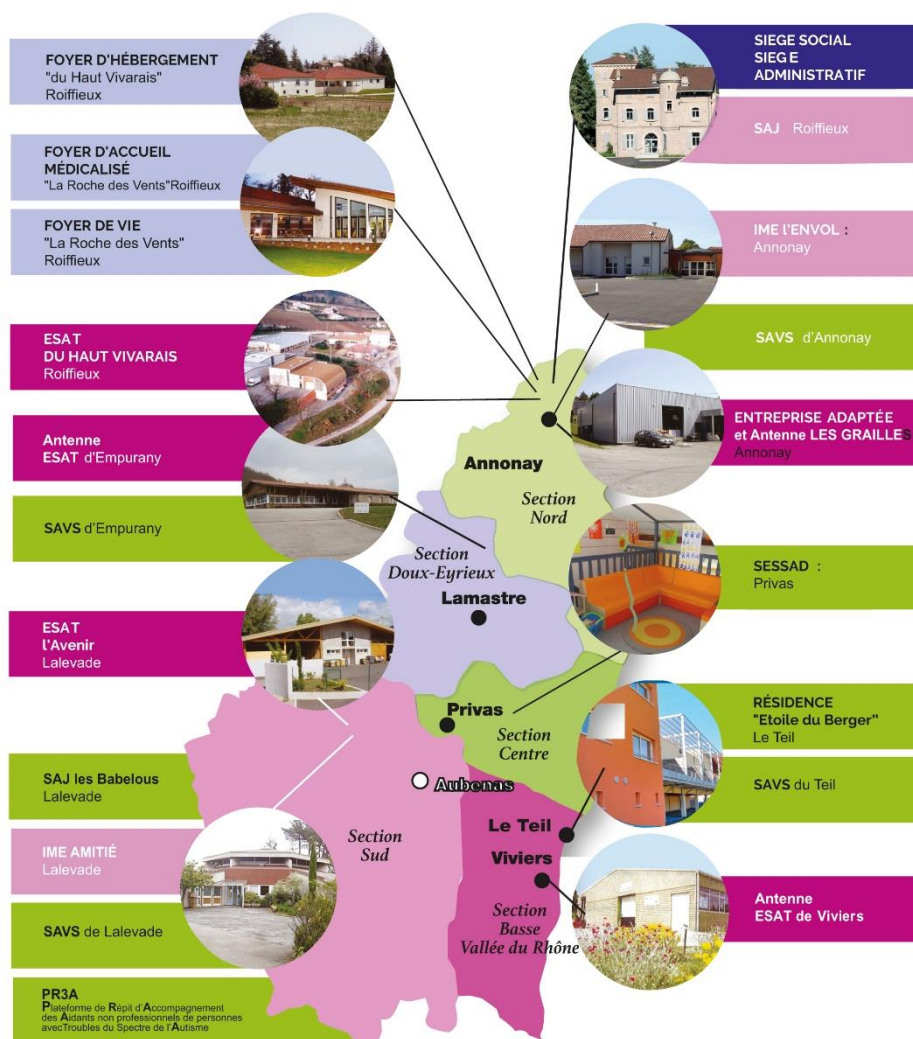
L'ambition de donner les moyens à chacun d'exercer ses droits de citoyen

Des ressources sur le territoire ardéchois pour accompagner la personne handicapée à chaque étape de sa vie

Un réseau partenarial de proximité pour apporter des réponses diversifiées et pluridimensionnelles

Un environnement institutionnel qui permet à l'Adapei de remplir par délégation des missions d'intérêt public

Les 5 Sections de l'ADAPEI en Ardèche et leurs Établissements et Services



Section Centre

6 Route d'Aubenas 07000 PRIVAS Tel: 04 75 69 11 92

Section Basse Vallée du Rhône

Quartier Beilleure 07220 VIVIERS Tel : 04 75 35 15 71

Section Doux-Eyrieux

ESAT du Haut Vivarais
Cros de Billon 07270 EMPURANY Tel : 04 75 69 11 92

Section Sud

Rue Hoche 07200 AUBENAS Tel : 04 75 35 15 70

Section Nord

863 Route de la Chomotte BP186 07100 ROIFFIEUX Tel : 04 75 69 11 92

1.2 Projet associatif de l'organisme gestionnaire

Le PAG de l'ADAPEI 07 a été renouvelé et validé par l'AG de juillet 2017. Sont présentés ci-dessous les principaux éléments.

Une conviction :

« Quelle que soit sa nature, l'accompagnement proposé par l'Adapei 07 repose sur le principe suivant : permettre à la personne en situation de handicap intellectuel d'exprimer tout son potentiel et ainsi trouver, elle-même, avec notre soutien, le sens de sa vie. »

Une ambition :

Une société inclusive et solidaire.

Le choix de vie, c'est l'Autodétermination... c'est décider et choisir selon les opportunités !

Des enjeux :

Construire des réponses d'avenir dans une société inclusive.

Développer une évaluation multidimensionnelle, individualisée, adaptée aux périodes clés du développement de la personne.

Des orientations :

- ✓ Permettre la fluidité du parcours de vie de chaque personne ;
- ✓ Encourager et favoriser la transdisciplinarité ;
- ✓ Favoriser le développement de l'auto détermination ;
- ✓ Etre un citoyen comme les autres : avoir accès à la prévention et aux soins, être reconnu, accueilli, écouté... Avoir accès aux services de santé de son choix ;
- ✓ Garantir l'accessibilité, l'accompagnement, le soutien et la qualité de vie ;
- ✓ Eviter les ruptures dans le parcours de vie ;
- ✓ Gérer nos paradoxes par une posture commune ;
- ✓ Faire rayonner l'Adapei en
 - Développant des partenariats durables de proximité,
 - Communiquant avec une charte graphique adaptée
 - Formant, informant
- ✓ Améliorer le fonctionnement de l'association ;
- ✓ Evaluer régulièrement nos actions.

L'organisme gestionnaire ADAPEI 07 fonctionne régulièrement dans le cadre de ses instances statutaires (Bureau, Conseil d'Administration et Assemblée Générale). Ainsi, le projet présenté dans ce dossier a été approuvé par le Conseil d'Administration du 23/07/2021.

1.3 Les droits fondamentaux

L'ADAPEI 07 est une association de parents, reconnue d'utilité publique via l'adhésion à l'UNAPEI. Elle légitime ses missions et ses statuts par l'attachement à des valeurs fortes, le respect de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen et par l'action médico-sociale qu'elle mène, le respect et la mise en œuvre des lois régissant le secteur social et médico-social. Les valeurs et principes associatifs se déclinent de la manière suivante :

- Dignité et citoyenneté de la personne handicapée
- Respect dû à la personne handicapée
- Qualité de la prise en charge
- Respect de la place et du rôle de la famille
- Respect de la place et du rôle des professionnels
- Participation effective de la personne handicapée.

A ce titre, l'ADAPEI de l'Ardèche, comme l'UNAPEI et l'URAPEI, promeut :

- La solidarité et l'esprit d'entraide vis-à-vis des personnes handicapées, des familles et entre les diverses associations du mouvement
- Le militantisme et le respect des décisions démocratiques
- L'engagement bénévole et désintéressé
- La pérennité de l'accueil et de l'accompagnement
- La neutralité politique et religieuse
- Le respect mutuel et la collaboration harmonieuse entre les familles, les élus et les professionnels, qui partagent et mettent en œuvre ces valeurs.

L'éthique est également un axe fort à l'Adapei puisqu'il apparaît dans le CPOM 2016/2020 : « mettre en place un groupe de réflexion éthique ».

Les valeurs énoncées par l'association sont énoncées législativement par les lois du 2 janvier 2002, la loi du 11 février 2005 et la loi du 29 juillet 2009.

La première loi place la personne accompagnée au cœur du dispositif de la rénovation sociale et médico-sociale.

La deuxième loi, nommée la loi de l'égalité des droits et des chances, de la participation et de la citoyenneté des personnes handicapées, a grandement contribué à la réflexion concernant l'accès au droit commun, entre autre l'accès à la santé de la personne handicapée et à la scolarisation en milieu ordinaire des enfants en situation handicap. La loi du 11 février 2005 vient en effet promulguer et réaffirmer les droits des usagers, de la personne handicapée comme citoyen. Les axes de cette loi mettent l'accent sur cinq grands domaines que sont :

- la compensation ;
- la scolarité ;
- l'emploi ;
- l'accessibilité ;
- et les MDPH.

La loi du 29 juillet 2009 inscrit les établissements du médicosocial dans le champ de l'intensité concurrentielle avec la notion des appels à projet.

2. Les missions

2.1 Les repères juridiques

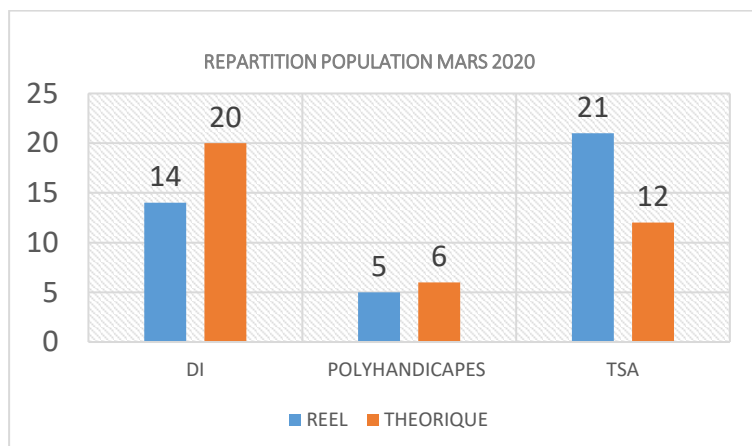
- Le Code de l'Action Sociale et des Familles
- Loi 75-734 du 30 juin 1975 et ses annexes
- Loi d'orientation en faveur des personnes handicapées du 30 juin 1975
- Circulaire 83-13 du 6 mars 1986 relative à l'accueil des enfants et adolescents présentant des handicaps associés.
- Décret 88-423 du 23 avril 1988
- Circulaire 89-18 du 30 octobre 1989 relative aux modifications des conditions de prise en charge des enfants ou adolescents par les établissements ou service d'éducation nationale
- Loi du 2.01.2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale
- Loi du 11.02.2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- Loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement
- Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé
- Les décrets 2007-975 et 2010-1319 relatifs à l'évaluation interne et externe.
- Circulaire DGCS/SD5C/2011/398 du 21 octobre 2011 relative à l'évaluation des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux.
- Les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) publiées par l'ANESM

2.2 Description des missions

L'Institut Médico-Educatif l'Amitié a pour mission de répondre de façon spécifique aux besoins d'enfants et adolescents présentant un handicap qui nécessite une prise en charge éducative, pédagogique, médicale, paramédicale, sociale et psychologique.

3. Le public et son entourage. Qui sont les usagers ?

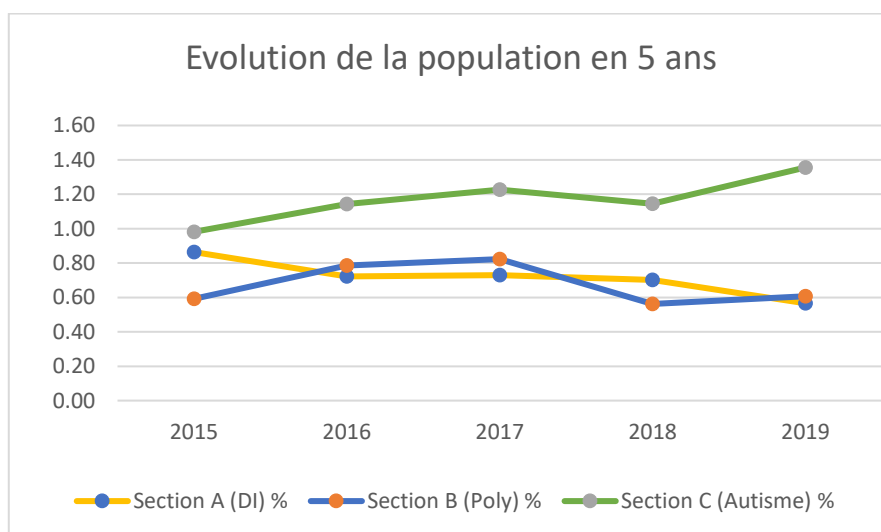
3.1 Le public accueilli



- 40 places installées/ 38 financées
- 14 DI pour un agrément de 20
- 21 TSA pour un agrément de 12
- 5 polyhandicapés pour un agrément de 6

Evolution de la population

Le nombre de prises en charge pour des enfants diagnostiqués déficients intellectuels diminue contrairement à celui pour les enfants diagnostiqués Trouble du spectre de l'autisme qui augmente.



évolution	constats	conséquences
Augmentation du nombre TSA	Diminution du nombre d'enfants classifiés porteur de déficience intellectuelle	- Diminution de la file active observée
Diminution du nombre de prises en charge partagées avec d'autres structures (CMP, hôpital de jour, ULIS...)	Compte-tenu du principe d'accueil en collectivité, l'IME ne peut proposer le nombre de prises en charge individuelles souhaitées pour les enfants porteurs de TSA	- Déficit de l'offre de service adaptée sur le territoire - Familles en difficulté

- Les admissions sont plus tardives avec un parcours antérieur dans d'autres structures, ce qui entraîne un manque de prise en charge éducative spécifique avec des ateliers ciblés dans le plus jeune âge et un engorgement de la tranche d'âge adolescente.
- La composition des familles est plus diversifiée et demande des interventions multiples : parents séparés, familles recomposées, monoparentales, placement en famille d'accueil.
- Les conditions sociales des familles évoluent : difficultés sociales, précarité...
- Les troubles du comportement et de la personnalité sont plus fréquents, amenant des diagnostics à différentes facettes : Déficience /TED / Troubles psychiques / Polyhandicap.

3.2 L'entourage du public accueilli

- Le travail avec les familles

Le lien avec les familles est un enjeu essentiel pour accompagner les enfants. Il commence dès l'admission avec la rencontre de chaque famille.

L'établissement se met à la disposition des familles pour toutes informations nécessaires à l'accueil de leur enfant.

Ensuite un processus d'admission est mis en place avec les différents acteurs de l'établissement, le processus d'admission est décrit ci-dessous.

L'implication des familles doit s'envisager tant au sein de l'IME que dans le travail d'accompagnement : avec un espace d'accueil dédié et un travail co-éducatif. Cet axe représente un des fondements de ce projet. Des rencontres et des liens réguliers sont effectués entre les parents et le personnel de l'institution.

- Les partenaires : un travail de lien est effectué avec les partenaires qui sont impliqués dans la vie de l'enfant dans un souci de cohérence de la prise en charge.
- Lien avec le CVS : parents représentants élus, membre du personnel, représentant des enfants et des jeunes, invités.
- Lien avec l'Association et les autres structures de l'ADAPEI.

4. La nature de l'offre de service et son organisation

4.1. Modalités d'admission : description des outils et pratiques utilisés

* La liste d'attente : la famille est contactée par l'établissement dès réception à l'IME de la notification d'orientation de la MDPH, avec l'envoi d'un courrier demandant si elle veut mettre son enfant en liste d'attente. L'enfant est inscrit sur liste d'attente quand l'établissement a la notification ainsi qu'une demande écrite de la famille.

* La première rencontre : « visite de courtoisie » avec le directeur et l'assistante sociale. Il y a une présentation de l'établissement, de l'enfant et des attentes des parents.

Les informations sont échangées. Les familles peuvent bénéficier de cette visite avant même d'avoir reçu la notification de la MDPH. Il leur sera donné le livret d'accueil, le règlement intérieur, la charte et la plaquette d'information sur la structure et l'association. L'assistante sociale contacte ensuite (avec l'accord écrit des parents) la MDPH et les différents acteurs du parcours de l'enfant afin que des informations complémentaires utiles à sa prise en charge, puissent être adressées aux professionnels concernés. Les informations médicales sont envoyées directement au médecin de l'IME

* Commission d'admission : réunit l'infirmière, la secrétaire, la cheffe de service, la psychologue, l'assistante sociale et le directeur. Son objectif est d'étudier les dossiers en liste d'attente et de faire des choix en fonction des priorités et des disponibilités. Ensuite le directeur décide de l'admission.

Le dossier de l'enfant qui sera accueilli est présenté aux professionnels par l'ensemble des membres de cette commission.

* La pré-admission : Rencontre avec la cheffe de service au cours de laquelle il est expliqué aux parents les modalités d'accueil. Différents documents sont demandés aux parents afin d'instruire le dossier : photo, bilans médico-sociaux, comptes rendus de prise en charge de la structure précédente, dossier MDPH...

* La troisième rencontre : consiste en une rencontre avec la famille, l'enfant, la psychologue et l'éducateur coordonnateur du futur groupe sur lequel il sera accueilli. Le but de cette rencontre est de mieux connaître l'enfant et ses habitudes afin de faire un lien en douceur, dans une continuité et une cohérence avec ce qui lui sera proposé à l'IME. Cette rencontre peut avoir lieu de manière coordonnée avec la rencontre avec la cheffe de service. L'enfant et/ou le jeune va être admis pour une période de « stage » avec les horaires aménagés en accord avec les parents et l'IME, puis une immersion afin de préparer le projet de l'enfant. Un bilan sera réalisé par l'éducateur référent en lien avec l'équipe. Parfois une rencontre au domicile de la famille est organisée, en fonction des nécessités.

* Temps d'adaptation : l'enfant est accueilli sur de courtes périodes afin de découvrir l'IME à son rythme.

* La visite médicale est réalisée avec l'infirmière et le médecin référent de l'établissement. Elle a lieu avant le temps d'adaptation et un dossier médical est à remplir auparavant et à ramener le jour de cette visite.

* Choix de l'éducateur référent et du co-référent : il est décidé en réunion d'équipe en consensus. Le co-référent remplace le référent en cas d'absence.

* Admission de l'enfant : après 1 à 2 mois, le contrat de séjour est signé lors d'une rencontre entre les parents, le directeur et l'éducateur référent de l'enfant. Une évaluation orale est donnée aux parents permettant un échange et discussion.

Cf. Annexe 2 : Procédure d'admission, qui donne de manière plus détaillée le déroulement de cette démarche.

4.2 Le Projet d'accueil personnalisé

Le projet est réalisé dans les 6 mois suivant l'accueil de l'enfant et/ou du jeune puis il est repensé chaque année. Il permet une co-construction relevant des attentes du jeune, celles de sa famille et des besoins repérés par les professionnels. Il est ensuite formalisé dans un document annexé au contrat de séjour en qualité d'avenant.

Il est écrit par l'éducateur référent de l'enfant suite à différentes étapes :

- Une réunion en équipe qui permet d'échanger au préalable afin de préparer la synthèse.
- La rencontre entre la famille et les éducateurs référent et co-référent durant laquelle les parents donnent leurs attentes, permettant de mettre en lien les axes de travail de l'institution avec leur enfant. Cette rencontre peut être sous forme d'entretien téléphonique
- La rencontre entre l'enfant/le jeune et les éducateurs référent et co-référent durant laquelle l'enfant/le jeune exprimera, si possible, ses attentes face à l'IME, ce qu'il aime faire ou pas, ce qu'il aimerait arrêter ou ce qu'il aimerait faire en plus.
- Une réunion de synthèse : réflexion et d'élaboration commune avec différents professionnels de la vie de l'enfant au sein de l'institution. Cette réunion prend également appui sur différents supports écrits qui viendront alimenter l'élaboration du projet lors de la réunion de synthèse :
 - Les bilans des paramédicaux intervenant dans la prise en charge de l'enfant/jeune.
 - Le bilan de la visite médicale
 - L'évaluation des équipes :
 - * compte rendu d'activités, grille d'évaluation en fonction des ateliers, comme c'est le cas par exemple en IMPro ou en atelier structuré. L'éducateur référent se charge de réunir l'ensemble des bilans pour la réunion de synthèse ;
 - * compte rendu des équipes de suivi et de scolarité (ESS).

La réunion de synthèse permet une élaboration autour du projet de vie de l'enfant, elle est pluridisciplinaire et permet de projeter les éléments du prochain Projet d'accueil Personnalisé de l'enfant/jeune.

Le référent écrit la proposition du projet d'accueil qui retranscrit les objectifs définis au cours de cette réunion pluridisciplinaire.

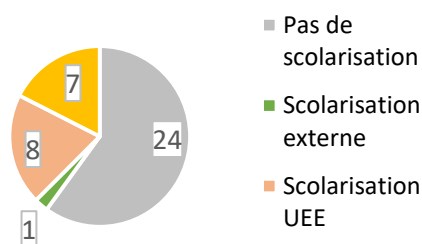
Ce projet sera remis à la lecture pour l'enfant/le jeune et sa famille. Lors d'une réunion, il sera l'occasion d'une élaboration commune entre la famille, le jeune et l'équipe afin de co-construire ce projet ensemble, avant d'être signé par la famille.

4.3 L'offre de service

4.3.1 Sur le plan de la scolarisation

L'établissement offre un accompagnement scolaire au travers de l'Unité d'Enseignement et de l'Unité d'Enseignement Externalisé. 40% d'enfants et adolescents sont scolarisés sur les deux unités. La création de l'UEE à l'école primaire de Lalevade fin 2019 a permis d'accroître le temps de scolarisation de 12h par semaine par enfant. Elle accueille 8 enfants accompagnés de deux éducatrices et de l'enseignante. La section des adolescents ne bénéficie que de 4h par semaine par enfant. L'établissement dispose actuellement d'un ETP d'enseignant réparti de moitié à chaque section.

Taux de scolarisation en mars 2020



L'objectif : En fonction du PAP, l'accompagnement peut être modulable entre les temps éducatifs, scolaires et paramédicaux. Ces temps peuvent évoluer également en fonction du parcours de l'utilisateur (augmentation ou diminution des différents temps, passage de l'UE à l'UEE ou inversement). Nous veillons à ce qu'il y ait de la cohérence et de la cohésion dans le projet personnalisé. Le bénéfice de l'utilisateur se situe au niveau de l'accès aux apprentissages scolaires et à l'autonomie.

Nous souhaitons en 2021 que les enfants de plus de 16 ans puissent bénéficier de temps de scolarité afin de maintenir leurs acquis scolaires.

L'éloignement géographique de l'établissement des centres urbains (Aubenas, Montpezat, Vals Les Bains) est un frein pour mener à bien l'inclusion scolaire en milieu ordinaire et le travail avec les partenaires de l'Education Nationale. De plus nos ressources notamment en moyens humains ne nous permettent pas de faire bénéficier de temps de scolarisation à l'ensemble des usagers. Aussi nous devons porter des efforts sur l'identité de l'établissement en renforçant notre inscription sur le territoire en étant dans la dynamique « école inclusive » avec une vision partagée par l'ensemble des acteurs.

Les objectifs à 5 ans

- Répondre aux besoins des usagers en donnant à chacun la possibilité d'être scolarisé.
- Augmenter les temps de scolarisation en se dotant des moyens humains supplémentaires (deux enseignants spécialisés à temps plein et deux accompagnants éducatifs).
- Développer des espaces et des lieux de scolarisation avec 2 classes sur site permettant ainsi de développer des accompagnements personnalisés.
- Développer des espaces d'inclusion en milieu ordinaire en portant à 12 le nombre d'enfants à l'UEE de Lalevade et en créant une UEE collège pour les adolescents.
- Être au plus près des lieux de scolarisation pour faciliter l'intégration, ce qui oblige à délocaliser le **dispositif** en milieu urbain.

4.3.2 Sur le plan médical et paramédical

Il s'agit d'accueillir chaque jeune dans sa subjectivité, tenter de comprendre ses troubles du comportement, évaluer et proposer des espaces de soins spécifiques. L'efficacité de la prise en charge se mesure par la collaboration des professionnels et par le maillage des soins au sein de l'établissement.

Le pôle santé est composé d'un médecin qui intervient deux demi-journées par semaine, d'une infirmière à temps plein, d'une psychologue à mi-temps, d'une psychomotricienne à 80% et de deux kinésithérapeutes pour des vacations à hauteur de 8 heures par semaine. Un médecin de rééducation fonctionnelle vient deux fois par an pour la consultation d'une dizaine d'enfants.

Un psychiatre intervient 2 heures tous les deux mois en tant que personnel ressource auprès de l'équipe éducative.

La rééducation orthophonique est réalisée à l'extérieur de l'établissement en cabinet par des professionnels en libéral. Les enfants sont amenés par leurs parents, la séance est payée par l'établissement. Les prises en charge sont actuellement limitées au nombre de 16.

Les locaux sont actuellement inadaptés en terme de bureau médical et d'infirmier : il n'y a pas de salle d'accueil pour les familles, pas de séparation entre salle de soin et bureau. Il y a un manque d'hygiène de par ces locaux inadaptés.

Ce fonctionnement a un impact sur la santé et le bien-être des jeunes, des familles et des salariés.

Objectifs

Créer un pôle santé étayé et représentatif. Celui-ci permettra à la santé de remplir sa mission. Sa coordination permettra de réintégrer la prise en charge médicale et paramédicale au sein de l'établissement. Une autre organisation sera prévue pour que les rencontres avec les familles soient possibles.

Un matériel adapté sera investi afin de rendre possibles les actes médicaux et paramédicaux : des tests de psychométrie, du matériel de rééducation et de remédiation, lit médical adapté.

Des moyens financiers permettraient d'améliorer les locaux médicaux afin qu'ils respectent la confidentialité et que les enfants et familles puissent se sentir en sécurité.

Les objectifs à 5 ans

- Une équipe pluridisciplinaire réunissant : médecin référent de l'établissement, médecin psychiatre pour les enfants, médecin de rééducation fonctionnelle, psychologue, ergothérapeute, psychomotricienne, kinésithérapeute et orthophoniste.

- Création d'un « pôle santé » qui existe physiquement grâce à ses locaux en réunissant les différents acteurs dans une unité de lieu optimisant la coordination et l'efficacité.

- Des locaux et du mobilier adapté aux soins, à l'hygiène et aux pathologies des enfants.

- Des formations adaptées à la demande et aux besoins des professionnels.

- Des locaux propres à la spécificité de chaque activité.

- Une relocalisation des locaux afin que les familles puissent venir plus facilement.

4.3.3 Sur le plan éducatif

La pratique éducative dans le dispositif vise à accompagner l'ouverture au monde du jeune, tout au long de son parcours. Des temps institués et adaptés favorisant l'ancrage dans la réalité pratique sont mis en œuvre. Dans ces moments, l'apprentissage de la vie quotidienne, essentiellement en groupe ou en activités, est soutenu par l'expérimentation. L'adhésion de l'enfant et de ses responsables légaux est nécessaire dans son accompagnement. La participation de la famille et une communication étroite prennent place dans le cadre bienveillant et exigeant de cet accueil, favorisant ainsi, à partir de l'avis éclairé de chacun, enfant/jeune et parents, l'évocation des difficultés et la perspective de leur prise en compte au plan global dans une co-construction.

L'IME propose différents **axes de travail éducatif** auprès du public accueilli :

- la socialisation : les règles de vie, l'autonomie, la propreté, l'échange avec les autres
- la communication : à travers des outils et des méthodes spécifiques
- le développement cognitif, attentionnel, mnésique
- les ateliers de motricité fine ou globale
- les activités ludiques
- les activités artistiques et/ou culturelles
- les activités sportives
- des activités de bien-être autour du corporel sont également proposées.

Depuis plusieurs années, l'établissement accueille de plus en plus d'enfant porteurs d'un trouble du spectre autistique et/ou avec des troubles massifs du comportement. De ce fait l'établissement se mobilise pour construire avec chaque sujet et sa famille un accompagnement personnalisé garantissant la sécurité, la protection et des soins de qualité. Cela passe par la prise en compte du sujet dans sa globalité, un encadrement de qualité et en nombre suffisant et par la formation des professionnels.

Le maillage territorial avec les acteurs de la culture, du sport, des soins de première nécessité, de l'apprentissage et de l'intégration professionnelle est aussi un des axes de développement.

Les objectifs à 5 ans

- *Avoir les moyens de mettre en place un projet personnalisé adapté à chaque jeune accueilli. Permettre que les activités proposées précédemment puissent réellement exister et perdurer.*
- *Pouvoir garantir l'accessibilité à tous et l'inclusion dans un contexte social grâce à l'emménagement de l'IME et de SIPFP dans une ville.*
- *Accompagner la scolarité pour tous les enfants et jeunes accueillis.*
- *Développer les prises en charges des enfants et les compléter avec une équipe pluridisciplinaire plus étoffée avec un orthophoniste, un ergothérapeute et un psychiatre.*
- *Poursuivre et développer les transferts d'activités hors établissement : camps sur plusieurs jours avec les enfants et les éducateurs.*
- *Développer le partenariat social, culturel et sportif du territoire.*

4.3.4. Sur le plan des apprentissages et de la formation professionnelle (SIPFP)

L'établissement est doté d'une unité dédiée aux accompagnements professionnels. Un plateau technique composé :

- d'un atelier de formation et d'apprentissage aux métiers de cuisine/restauration, espaces verts et petites manipulations/réparation ;
- de professionnels formés.

L'objectif est de mobiliser les adolescents et jeunes adultes autour de la sensibilisation et des apprentissages. Ce dispositif permet :

Pour l'usager : d'adopter le comportement de travailleur et d'acquérir de la maturité en situation professionnelle. Ainsi se préparent des voies des possibles pour l'intégration professionnelle en milieu adulte.

Pour la famille : d'accompagner l'enfant à se positionner sur l'orientation en milieu adulte. C'est aussi un espace d'écoute et d'accompagnement.

Pour les professionnels : de confirmer ou non les objectifs du PAP et les accompagnements en lien avec les autres groupes (outil d'apprentissage mais aussi de mesure).

SIPFP bénéficie de la taxe d'apprentissage, il s'agit d'un soutien financier nécessaire à l'amélioration des outils, des méthodes et des équipements pour les apprentissages.

L'atelier professionnel se décline en 3 phases :

- Initiation (12/14 ans) ;
- Approfondissement et évaluation (14/16 ans) ;
- Professionnalisation (stages et partenariat avec ESAT pour les 16-20 ans).

Une évaluation précise est réalisée afin de constater les compétences et les progrès et aussi les objectifs des jeunes.

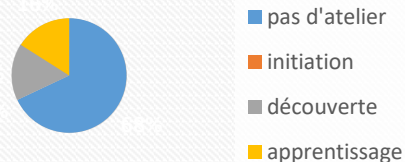
Objectifs actuels

- Faire de SIPFP une section identifiée et distincte.
- Identifier et reconnaître le rôle de l'éducateur technique spécialisé.
- Coordonner SIPFP et la scolarité.
- Créer des espaces de travail appropriés à la situation de professionnalisation.

Les objectifs à 5 ans

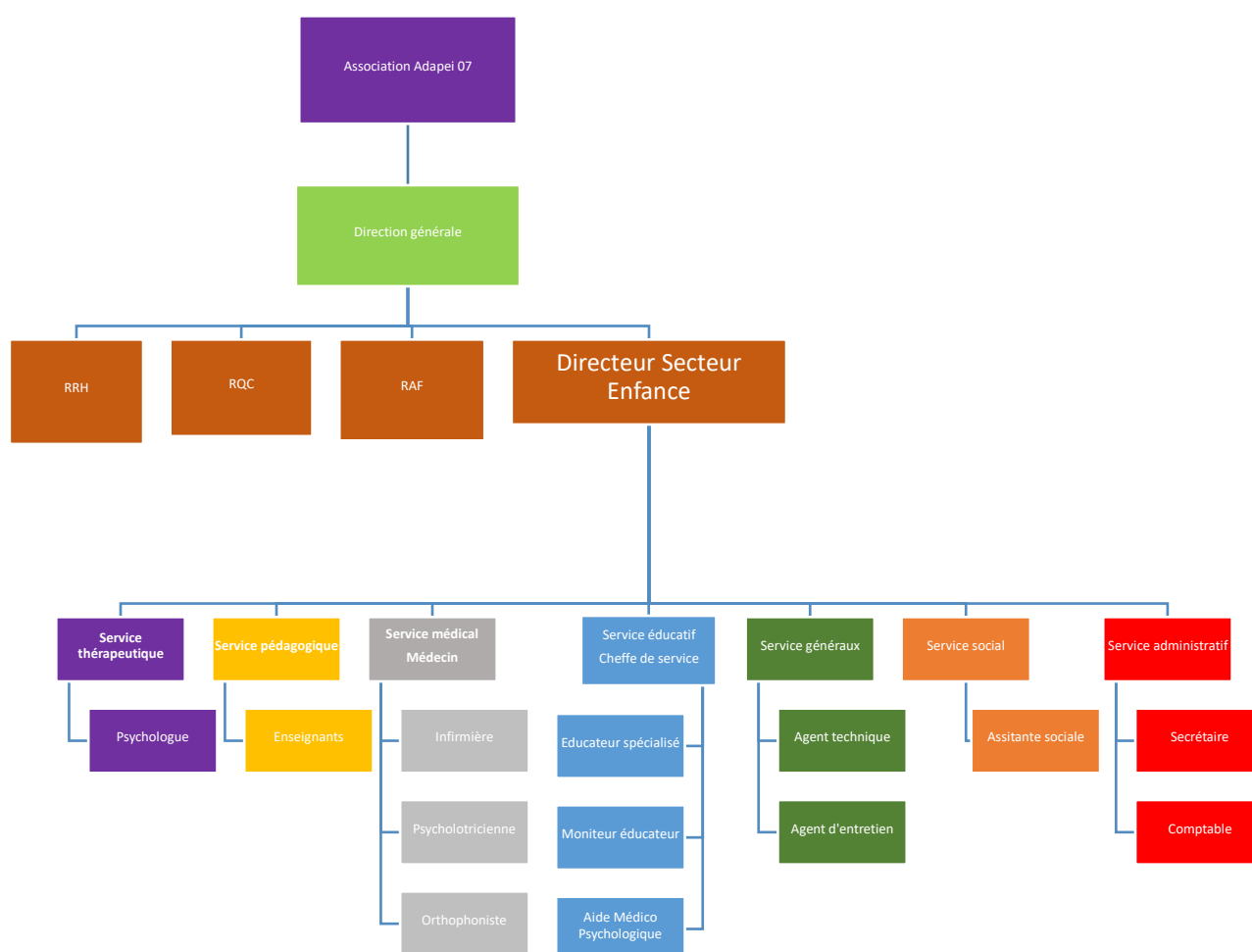
- Proposer une SIPFP hors les murs dans le cadre du dispositif dédié aux apprentissages et à la formation professionnelle au plus près des activités économiques. Il s'agit de prendre le virage de l'inclusion et de l'intégration par l'autodétermination.
- Favoriser l'inclusion scolaire pour les jeunes de 14 ans et plus.
- Développer un réseau de partenaires afin de diversifier les savoirs, les mises en situation professionnelles et les stages.
- Agencer au dispositif une formation pédagogique via le pôle dédié.
- Faciliter la formation des professionnels de la SIPFP.
- Ouvrir le dispositif aux adolescents sortants du milieu scolaire ordinaire (SEGPA, ULIS pro, collège...).
- Proposer des formations parallèles aux jeunes : secourisme, manutention...
- Inclure la famille dans le projet du jeune : visite de la SIPFP, temps de rencontre, temps de réunion avec les familles.

Nbre de jeunes de + de 12 ans par phase d'IMPro mars 2020



4.4 Les modes d'organisation

4.4.1 Organigramme



4.4.2 Pôle de l'administration

Le service administratif : Il représente pour les personnes extérieures le premier contact avec l'IME. Certaines missions, au départ spécifiques à la comptable ou à la secrétaire se sont davantage partagées afin d'assurer une continuité de service (accueil, téléphone, gestion des transferts, des formations, des archives, de la gestion de la caisse). Les missions La comptable • effectue la préparation de paye • effectue le contrôle budgétaire, suit les budgets et la trésorerie sous contrôle du directeur de l'IME et du service financier de l'association • suit les budgets éducatifs et pédagogiques en fonction du besoin des enfants et des groupes en lien avec la cheffe de service • facture les frais de séjour et les prises en charge • effectue diverses tâches liées à la comptabilité	La secrétaire • assure l'accueil physique et téléphonique • relève le courrier et les courriels et transmet aux services • envoie des informations aux familles et aux partenaires par courrier ou par mail • gère les dossiers des usagers • tient à jour les dossiers du personnel • suit les dossiers médecine du travail, déclaration d'embauche • effectue diverses tâches administratives Missions communes • Le service administratif participe aux différentes manifestations organisées par l'IME (kermesse, journée des familles, etc.) et au suivi de la logistique financière et organisationnelle. Les objectifs à 5 ans - Former les agents administratifs au FALC. - Augmenter le temps de travail de la secrétaire et se doter des moyens pour assurer un service de qualité.
--	---

4.4.3 Les services généraux

Les services généraux se composent de 3 services : l'entretien, le ménage et la restauration (cf. chapitre dédié). Entretenir un site aussi vaste que l'IME et ses annexes suppose de disposer au quotidien de services généraux de qualité et en capacité suffisante avec comme objectif principal le souci d'améliorer sans cesse la qualité. Ces 3 services sont et doivent être en lien. Ils renvoient une image positive de l'établissement aux personnes et aux partenaires extérieurs. De plus les services généraux participent à sensibiliser les jeunes accueillis au respect des locaux, du personnel et à toute forme de civilité. Enfin les services généraux contribuent à des missions de sécurité et de prévention (en lien avec les appareils électriques, les actes de violence, ...).

Le service entretien et maintenance Il est au cœur de la logistique de l'IME. Par lui est garanti la conformité des installations et donc la sécurité apportée aux enfants. Les missions • Se charger de la maintenance des locaux et le suivi des contrôles de sécurité • Entretenir le parc automobile • Entretenir les espaces verts • Gérer le suivi des travaux (réparation, devis, choix des matériaux, etc.), réparer les dégradations, participer à l'accompagnement des jeunes stagiaires de la SIPFP lors de la mise en place des temps d'initiation à la formation professionnelle • Participer aux différentes manifestations organisées par l'IME (kermesse, journée des familles, etc.) et au suivi de la logistique.	L'entretien des locaux et du cadre de vie C'est l'action qui valorise les locaux d'accueil des usagers et le lieu de travail pour le personnel. L'entretien de ces locaux contribue à une perception positive des rôles sociaux. Les missions • Entretenir les locaux (nettoyage, ménage). Le service intervient sur plusieurs sites. • Gérer les commandes de produits, en lien direct avec les fournisseurs, gestion des stocks • Travailler en lien avec les groupes éducatifs • Participer à l'accompagnement des jeunes stagiaires de la SIPFP lors de la mise en place de leur stage interne en lien avec l'éducateur technique • Participer aux différentes manifestations organisées par l'IME (kermesse, journée des familles, etc.) Les objectifs à 5 ans <i>Augmenter le temps des services d'entretien et de maintenance ainsi que de ménage pour répondre aux besoins du site.</i>
--	---

4.4.4 Le service Social

L'assistante sociale rencontre les parents dans le cadre de la procédure d'admission lors de la 1ère rencontre organisée avec le Directeur. Elle est ensuite une « personne ressource » pour informer, soutenir les familles et les jeunes adultes dans leurs démarches afin de faire valoir leurs droits et faciliter leur parcours. Les missions ☐ Suivi des échéances des orientations MDPH (en lien avec la secrétaire) prise de contact avec les familles pour le renouvellement du dossier.	☐ Informations auprès des parents et des jeunes du groupe « sortant » sur les différentes mesures de protection concernant les majeurs. Accompagnement des familles pour constituer la requête et effectuer les différentes démarches selon les besoins. ☐ Informations diverses en direction des parents : ex « Aides aux Projets vacances », soutien pour constituer le dossier.
---	--

Coordination avec le service médical pour le certificat. Proposition de RDV pour compléter le dossier si besoin. ??Lien avec les professionnels de la MDPH, et d'autres services selon les situations (ESMS, , ASE, AS de secteur, Aide sociale départementale ...) ☐ Suivi de la liste d'attente en lien avec la secrétaire. Accueil des parents avec le directeur dans le cadre de la 1ere rencontre. Recueil d'information utiles à la prise en charge. Coordination avec le pôle médical. Préparation des commissions d'admission. Présentation de la situation à l'équipe.	Les objectifs à 5 ans <i>Assurer le service de suite pendant 3 ans à la sortie de chaque usager</i> <i>Soutenir la famille par des visites des établissements pour adultes (Esat, FAM, MAS, SAJ....)</i> <i>Participer au développement de l'offre de service par la communication, le contact et la mise en réseau</i> <i>Disposer d'un bureau au sein du pôle administratif</i>
--	---

4.4.5 Le fonctionnement des équipes éducatives

L'accueil des enfants et des jeunes à l'IME Amitié est constitué de deux sections, elles-mêmes réparties en groupes. Les journées sont rythmées par les temps de vie de l'enfant entre l'accueil, les différentes activités proposées : d'autonomie, d'expression, d'ouverture sociale, sportive et culturelle, d'apprentissage technique et scolaire, le repas, des temps de pause et de jeu libre (récréation, pause méridienne) et le départ.

- **La section SEES** accueille actuellement des enfants de 6 à 12 ans.
Elle est composée d'un ou deux groupes "Juniors" en fonction de l'âge du public accueilli. Son projet est de :
 - 1/Favoriser le développement d'une autonomie dans le quotidien
 - 2/Favoriser le développement de compétences communicatives
 - 3/Favoriser l'éveil et l'ouverture de l'enfant
 - 4/Favoriser le développement de compétences et de différents apprentissages (cf. projet de section en annexe)
- **La section SAVSP** est composée d'un groupe "Ados" correspondant à la tranche d'âge adolescente, soit de 12 à 16 ans : elle cherche à développer plus d'autonomie, plus de "vivre ensemble", à commencer à aider les jeunes à se responsabiliser et s'éloigner de l'adulte. Le second groupe : "Sortants" est composé de jeunes de 16 à 20 ans, avec pour objectif d'amener les jeunes vers une vie d'adulte. L'autonomie de choix et de décision est favorisée.

Chaque groupe insufflé une dynamique propre à la tranche d'âge accueillie qui permet de faire évoluer l'enfant dans ses apprentissages, son développement en rapport avec sa tranche d'âge et les préoccupations liées à celle-ci.

Les transferts : un transfert d'activité est une occasion particulière du travail éducatif et dans la vie de l'enfant. Il s'agit d'un moment de journée et de nuit d'une durée variable qui est proposé aux enfants et jeunes afin de favoriser une ouverture d'esprit en leur permettant de sortir de leur quotidien institutionnel (voire familial) et d'expérimenter des tâches liées à l'autonomie de la vie quotidienne : habillage, propreté, déplacements, séparation temporaire de leurs parents... Cela correspond pour eux à des "vacances" grâce aux différentes activités de loisir, culture et découverte qui y sont proposées et reste un temps fort pour les enfants.

Pour les professionnels, le transfert d'activités est aussi un temps d'observation et d'expertise favorable à un accompagnement de qualité.

Le partenariat : différents partenariats ont été mis en place :

- sur le champ médico-social : CAMSP, CMP, CMPP, CEDA...
- sur le champ sportif et/ou artistique : danse, chant, équitation, football, piscine, multi-activité.

Les objectifs actuels :

- Permettre la mise en œuvre du projet personnalisé tout en garantissant la sécurité tant sanitaire que physique du public accueilli ;
- Mettre en place des groupes de travail interprofessionnels permettant de donner vie aux projets à long terme.

4.4.6 Activités

Différentes activités sont proposées et servent de support aux apprentissages. Elles sont croisées par groupe d'âge et par niveau de compétences.

Activités de communication avec différentes techniques et approches (français signé, pictogrammes et Dynamique Naturelle de la Parole (DNP), ateliers structurés.

Activités d'expression : jardin aménagé, contes, modelage, peinture, musique, film d'animation, art plastique, photo, jardin sensoriel, danse, groupe de discussion.

Activités d'ouverture sociale, sportive et culturelle : sport adapté avec une intervenante, marche, sport par cycle avec des éducateurs sportifs, balisage, sorties et loisirs culturels et de plaisir, école et jardin, groupe de discussion, autonomie sociale, transferts.

Activités de création : atelier d'art plastique, atelier de photo, atelier de couture, atelier de musique et de chant, conte, jardin, travaux manuels, cuisine.

Activités de bien-être : temps de balnéo, massages, salle Snoezelen

Activités de vie affective, intime et sexuelle : l'accompagnement à l'intimité et à la sexualité est une action essentielle à l'IME Amitié. Le but est d'apporter des éléments de réponse face aux attentes des jeunes notamment des adolescents et jeunes adultes ainsi que de leurs familles. Il s'agit également de donner une cohérence sur l'ensemble de nos actions au regard de notre expertise et des besoins repérés.

Les attentes :

- Difficultés d'expression du vécu affectif et émotionnel, de parler de soi et de ses désirs ;
- Connaissance limitée de son corps : schéma corporel, vocabulaire, fonctionnement ;
- Comportements sociaux non adaptés (dire bonjour à un inconnu, l'embrasser, ne pas respecter « la bonne distance ») ;
- Comportement sexuel non adapté (impudeur, masturbation, non-respect de l'autre...) ;
- Vulnérabilité face à des comportements inadaptés.

Les besoins repérés :

- Sur la compréhension de soi, de l'autre, de son corps et sur la connaissance et la gestion de ses émotions ;
- Sur le respect, les droits et les interdits ;
- Sur la circulation de la parole et de l'écoute, sur des discussions entre pair(e)s ;
- Sur la connaissance des personnes et des lieux ressources en interne comme en externe ;
- Sur le développement des compétences psycho-sociales et psycho-affectives.

L'accompagnement :

Nous proposons des séances d'une heure une fois tous les deux mois et des interventions avec nos partenaires (CPEF, IREPS...) pour des groupes de 5 à 6 personnes. Nous utilisons plusieurs supports (photo, vidéo, dessin, livre, magazine, jeu, pictogramme). Nous utilisons également les autres activités pour faire le lien et la cohérence.

Apprentissage technique et apprentissage scolaire : atelier de remédiation des habiletés sociales, bricolage, groupe classe. L'activité scolaire est en lien avec l'éducatif à travers un travail commun et des supports transversaux : films, couture, ateliers structurés, ateliers de remédiation cognitive, atelier d'habileté sociale, projet de groupe.

Avant la pandémie, il y avait également : partenariat contes, danse et bibliothèque de Vals les Bains.

4.4 7 Le travail en lien avec les familles

La famille est le partenaire incontournable de l'action institutionnelle. Elle doit être présente à toutes les étapes du parcours de l'enfant. Avec la coopération de la famille, le jeune est pris en compte dans sa singularité. L'adhésion de celle-ci est de ce fait incontournable dans la perspective de soutien et de cohérence de la prise en charge globale.

Quelques moments clés de rencontre

- A l'admission de l'enfant avec une visite de l'institution.
- Par le personnel éducatif à l'occasion de la préparation du projet d'accompagnement personnalisé et lors d'échanges sur les attentes des familles vis-à-vis de l'institution pour la co-construction du PAP.
- Une fois par an minimum pour la visite médicale et ponctuellement, pour les enfants concernés, pour la rencontre avec le médecin de rééducation fonctionnelle.
- Les familles peuvent rencontrer les différents professionnels de l'équipe à la demande de l'un ou de l'autre.
- Les rencontres informelles initiées par les professionnels ou par les familles.

Objectifs actuels

- Développer un espace d'accueil propre aux familles dans le cadre du pôle-santé.
- Créer un groupe de travail qui organise une meilleure communication avec les familles mais également la réflexion et éventuellement la création d'une structure permettant d'offrir du répit à l'enfant et sa famille.
- Développer un espace de réunion adapté aux rencontres.
- Entretenir et enrichir le lien relationnel.

Les objectifs à 5 ans

Une structure IME avec des locaux adaptés aux besoins des enfants et qui comprenne aussi :

*- **un espace de réunion et un espace d'accueil** dédiés aux familles pour faciliter la co-construction d'accompagnement, un travail sur la dynamique familiale et sur des aspects éducatifs*

*- **les espaces de répit :***

- *La création d'un espace de répit en deux lieux distincts : un appartement extérieur à l'établissement : répit et/ou accompagnement à la sortie : répit, autonomie, inclusion sociale.*
- *Un appartement/internat dans l'établissement : répit, travail sur les gestes du quotidien, autonomie.*

La volonté affichée est de répondre aux besoins du territoire, en lien avec la structure PR3A (Plateforme de Répit d'Accompagnement des Aidants non professionnels de personnes avec troubles du spectre de l'Autisme) et les autres structures dédiées aux problématiques des personnes porteuses de handicap.

4.4.8 Repas/restauration

Le temps du repas est un moment important où se joue une des bases de l'action institutionnelle. Accompagner l'enfant pendant ce moment c'est aussi lui garantir la sécurité physique, psychique et physiologique et l'aider dans son autonomie.

Le repas doit être adapté à l'enfant. Aussi le professionnel doit veiller à ce que le repas soit équilibré et apporte à l'enfant l'apport nutritif nécessaire à la ration journalière.

Le temps de repas c'est aussi un temps d'apprentissage. L'enfant apprend à être avec les autres, à manger proprement, à connaître de nouveaux goûts, de nouvelles saveurs. C'est un moment qui est souhaité source de plaisir et de découvertes.

Enfin, ce moment du repas est le temps des soins sanitaires avec des accompagnements spécifiques (aide à la déglutition, aide à la motricité fine, soutien au régime alimentaire...).

La prise de repas se fait au sein de l'établissement, les enfants sont accompagnés par les personnels du pôle éducatif et du pôle santé.

Au sein de SIPFP, nous réalisons des repas type pizza, soupe chinoise, poulet thaïlandais, repas vendus aux professionnels. L'argent récolté sert à financer les projets de la section d'apprentissage.

La restauration est assurée par la cuisine centrale de l'ESAT qui prépare des repas livrés sur le réfectoire et en liaison chaude. Des menus spécifiques peuvent être élaborés dans le respect des indications médicales et des croyances religieuses des usagers et du personnel conformément à la loi sur le principe de laïcité.

Les objectifs à 5 ans

Renforcer le partenariat avec l'ESAT afin de :

- ♦ *Elaborer les repas (commandes, préparation, transformation, gestion des stocks) à base de produits frais et variés afin d'élargir la perception du goût, la connaissance des produits alimentaires et les différentes saveurs existantes.*
- ♦ *Adapter les menus aux différents régimes (médicaux ou religieux)*
- ♦ *Participer à la commission menu (avec la participation des enfants et des adultes), tenir compte des envies des enfants, développer les sens à partir de l'intérêt porté à la présentation des plats, des journées à thèmes et de la semaine du goût.*
- ♦ *Travailler en lien avec la diététicienne de l'ESAT autour de l'élaboration et l'équilibre des menus.*
- ♦ *Elaborer les pique-nique pour les sorties.*
- ♦ *Garantir la sécurité alimentaire et la maîtrise sanitaire dans le cadre d'un plan HACCP.*
- ♦ *Participer à l'accompagnement des jeunes stagiaires de la SIPFP lors de la mise en place de leur stage interne en lien avec l'éducateur technique.*

4.4.9 Evolutivité des accompagnements

La prise en charge d'un enfant au sein de l'IME doit être pensée en terme de parcours de l'utilisateur, de son entrée jusqu'à sa sortie, dans un projet global pour l'enfant et sa famille.

Constats :

Différentes étapes sont des marqueurs du changement :

Le projet d'accueil personnalisé, dans lequel va s'inscrire le bilan de l'année écoulée afin de préparer au mieux l'année suivante.

Le changement de groupe :

Le passage d'un groupe à l'autre est anticipé un an auparavant dans le Projet d'Accueil Personnalisé, et cela de 2 manières possibles :

- L'activité passerelle : permet à l'enfant sur une période, de prendre connaissance d'une activité. L'enfant peut intégrer une activité ou un temps de repas avec le groupe qui l'accueillera plus tard.

- Le stage : l'enfant est pris en charge dans son futur groupe pendant quelques jours. La durée est choisie en fonction des capacités de l'enfant et de la taille du groupe.

- La participation transversale d'éducateurs aux réunions de préparation de passage de section et aux synthèses.

Objectifs :

- Travailler en amont avec la famille et l'enfant afin de les aider à élaborer le changement.
- Développer les outils de passations : temps d'échange entre les équipes concernées, utilisation de carnets de passage ou d'outils communs.
- Développer des outils de communication qui sont communs à tous les groupes.
- Anticiper les étapes clés (planning des synthèses).

Les objectifs à 5 ans

Avoir des outils partagés à l'ensemble des professionnels de l'IME.

Avoir du personnel formé aux outils de communication.

Disposer d'espace et de temps afin de faire un travail avec les familles et l'enfant.

Officialiser les rôles des coordinateurs d'équipe (mission déléguée aux éducateurs spécialisés et éducateurs technique spécialisé) dans le suivi de l'enfant de manière longitudinale dans l'établissement.

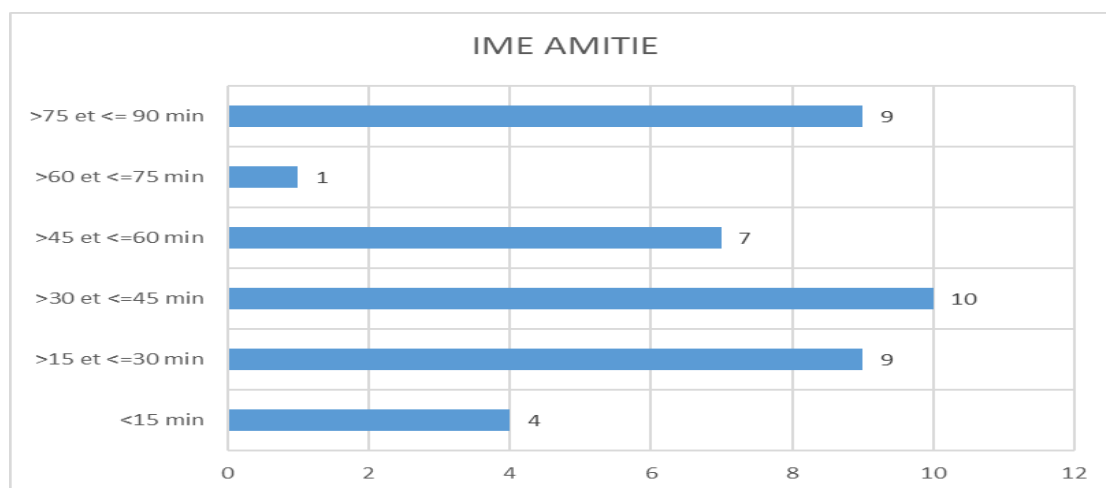
Réaliser un carnet de professionnalisation pour les adolescents et jeunes adultes en lien avec les ESAT lors d'une sortie professionnelle après l'IME afin de faire la passation avec la nouvelle structure.

4.4.10 Les transports

Le transport des jeunes est assuré par des sociétés partenaires. Afin de limiter les temps de trajet, nous organisons des points de ramassage.

L'objectif étant de diminuer considérablement le temps passé en transport des enfants. Certains enfants passent plus d'une heure dans le transport et par trajet. Même si la volonté de l'association est de ne pas « laisser une famille sur le bord de la route », ce temps de transport demeure une vraie préoccupation pour l'établissement. Il est générateur de fatigue, voire de troubles du comportement chez les enfants. Le déménagement de l'IME hors de Lalevade sur la commune d'Aubenas devrait faire gagner au moins 20mn par jour et par enfant sauf pour une enfant.

Illustration du temps passé dans les transports par trajet.



Etude de population mars 2020

Les objectifs à 5 ans

Donner du sens à la relation famille/transporteur/établissement. Nous pensons que le chauffeur véhicule aussi l'humeur de l'enfant et de sa famille. Il est le messenger auprès de la famille de la journée vécue par l'enfant de l'établissement.

Pour l'enfant : *bénéficier d'une personne digne de confiance qui le transporte avec assurance et sécurité du domicile à l'établissement. Le chauffeur est reconnu par l'enfant avec lequel il passe du temps.*

Pour la famille : *Une courroie de transmission d'information famille/établissement. Elle peut ainsi faire passer le message sur l'état d'humeur de l'enfant.*

Pour les professionnels : un partenariat contributif à la qualité du service rendu à l'utilisateur. Organiser des temps d'échanges deux fois par an avec les sociétés de transport.

4.4.11. Les locaux



L'IME Amitié dispose de locaux mono site au cœur d'une pinède. Un bâtiment principal sous forme hexagonale construit dans les années soixante-dix caractérisé par un grand gymnase au centre. De chaque côté du gymnase se trouvent 4 unités d'accueil, une infirmerie, une cuisine pédagogique et des bureaux pour le

personnel paramédical. Une petite pièce est consacrée aux activités de couture, une autre aux soins kinési thérapeutiques et une salle de change. Une salle dédiée aux activités de développement photographique, une salle pour les ateliers informatiques.

Derrière ce bâtiment central, des locaux administratifs que l'établissement partage avec le Service d'Accueil de Jour et PR3A.

Egalement sur site des locaux d'accueil du Service d'Accueil de Jour et des locaux de cuisine et restauration de l'ESAT agencés au réfectoire de l'IME.

Un bâtiment séparé du bâtiment principal est dédié aux activités de SIPFP.

Constats

Le site est situé à plus d'un kilomètre du centre de la commune dans une zone forestière inaccessible en transport en commun. Toute activité à l'extérieur nécessite un véhicule en dehors d'une activité de balade à pied en pleine nature.

La configuration du bâtiment principal ne permet pas d'assurer des prises en charge de qualité :

- Locaux vétustes, mal entretenus et exigus.
- Locaux inadaptés à l'accompagnement des enfants avec des troubles moteurs et en fauteuil roulant.
- Surfaces des salles d'accueil et d'activités insuffisantes.
- Inadaptés aux normes sanitaires de risques infectieux.
- Salle de change sans aération.
- L'infirmerie est dans une seule pièce limitant ainsi le respect de l'intimité lors des consultations.
- Une consommation thermique très élevée.
- Une salle de classe inaccessible aux enfants à mobilité réduite.

Au fil des ans, des travaux d'aménagement ont été réalisés pour adapter les prises en charge aux besoins d'une population évolutive : construction d'un bâtiment dédié à l'autisme et à l'éducation structurée dans lequel existent une salle de balnéothérapie, une salle sensorielle et une salle d'activités artistiques et une salle d'expression.

Objectifs immédiats

- Rénover et mettre aux normes les locaux
- Créer des espaces dédiés aux secteurs d'activités et de prise en charge : les pôles santé, éducatif et pédagogique seront géographiquement identifiés.

Les objectifs à 5 ans :

- Disposer de locaux ou d'une antenne en zone urbaine afin de faciliter les accompagnements relatifs à l'insertion, à l'inclusion et à l'autodétermination des jeunes.
- Disposer de locaux adaptés tant au handicap des enfants qu'aux activités et ateliers proposés.
- Proposer un espace de répit aux enfants et aux familles qui en ont besoin.
- Disposer d'un espace dédié à l'accueil des familles.
- Disposer d'un plateau technique de centre ressource santé afin d'accompagner les soins de l'utilisateur.

4.4.12 Les instances de régulation

Nous entendons par instances de régulation, des temps et une organisation repérés pour le fonctionnement de l'établissement.

Organisation hebdomadaire

Jours	Thématique	Contenu
Lundi : 9h- 9h30	<i>Informations hebdomadaires</i> Présentiel : usagers et professionnels Animation : cheffe de service Lieu : gymnase Format de diffusion : numérique et papier destiné aux familles	Organisation et fonctionnement de la semaine. Absence/présence/ événements essentiels...
Lundi : 16h30 - 18h	<i>Analyse des pratiques professionnelles une fois par mois</i> Lieu : salle unité des Juniors et salle des adolescents Animation : Psychologue clinicienne en libéral Format : néant	Animation, élaboration autour de nos pratiques, nos résonnances, nos émotions, nos interrogations... Appui à la régulation et à la compréhension des pratiques
Mardi : 13h30- 16h	<i>Réunions hebdomadaires de synthèse et ou de famille.</i> Présentiel : équipe pluridisciplinaire Animation : cheffe de service Lieu : atelier IMPro pendant la pandémie Format : Fiche de proposition de projet à présenter à l'Usager	Réflexion, élaboration autour du projet d'accompagnement de l'utilisateur. Proposition des prestations à soumettre à l'utilisateur et aux familles dans le cadre de la construction commune du PAP

Mardi 16h30- 18h	<i>Réunion hebdomadaire de fonctionnement et de coordination de section</i> Présentiel : professionnels de section Animation : cheffe de service et psychologue Lieu : salle unité junior pour la SEES enfant et salle des adolescents pour SAVSP Format : CR dans cahier de transmission d'information de la section	Point autour des situations critiques Point sur le fonctionnement et la coordination des activités Information et discussion sur le fonctionnement global de la section voire de l'établissement
Mardi 16h30- 18h	<i>Réunion institutionnelle tous les deux mois</i> Présentiel : tous les professionnels Animation : directeur Lieu : salles unité des adolescents Format : néant	Informations générales sur la vie associative Information, discussion et élaboration sur la vie institutionnelle
Mardi 10h-12h	<i>Réunion des cadres une fois par mois</i> Présentiel : directeur, cheffe de service, psychologue Animation : directeur Lieu : bureau du directeur Format : néant	Analyse situationnelle de la vie institutionnelle, aide à la décision.
Mardi 16h30- 18h	<i>Analyse et apports cliniques sur des situations une fois par mois</i> Présentiel : professionnel de chaque section Animation : Médecin Psychiatre Lieu : salle Junior et salle adolescents Format : néant	

La vie institutionnelle est également régulée par des temps et des échanges dans d'autres lieux :

Jour	Thématique	Contenu
Lundi 9h30- 12h	<i>Codir association</i> Présentiel : directeur Lieu : siège Adapei 07 Animation : Directeur Général Format : Compte rendu	Le directeur participe tous les 15 jours au Codir associatif, une instance d'élaboration et de consolidation du plan stratégique opérationnel, harmonisation et cohérence managériale
Mardi 9h30- 10h30	<i>Conseil d'établissement une fois par trimestre</i> Présentiel : administrateur, représentant des parents, Directeur Lieu : établissement Format : CR	Point sur la vie institutionnelle Point sur la liste d'attente Point sur les investissements

Mardi 10h-12h	<i>Commission d'admission une fois par semestre</i> Présentiel : secrétaire, infirmière, psychologue, cheffe de service, directeur Lieu : établissement Animation : Directeur Format : CR liste d'admission	Etude des dossiers d'admissions, choix des usagers à accueillir.
Mardi 10h30-12h	<i>Conseil à la vie sociale (CVS) une fois par trimestre</i> Présentiel : collègues représentatifs Invités : directeur, conseil municipal de Lalevade, Animation : Président du conseil de la vie usager Lieu : établissement	Instance née de la loi du 2 janvier 2002 ; élaboration, communication autour de la vie institutionnelle, Participation à l'amélioration de la qualité de service rendu à l'utilisateur.
Jeudi	<i>Copil de la bientraitance une fois par trimestre</i> Présentiel : infirmière Animation : Responsable qualité de l'association Lieu : siège Adapei Format : CR et Statistiques	Traitement des événements indésirables.

- Réunion du pôle santé deux fois l'an afin de faire une évaluation de tous les enfants accueillis.

Objectifs

- Développer des groupes de travail en amont des actions afin d'élaborer le changement.
- Formaliser et initier le rituel des réunions de cadres de façon à les rendre régulières.
- Etablir des réunions sur un thème en inter-section (J1, J2, SEES et SAVSP) pour aborder des thèmes communs proposés par les professionnels. Thèmes issus des réunions de préparation du projet, présentation provenant des professionnels ayant suivi une formation...
- Rétablir des événements collectifs permettant de faire vivre l'établissement et d'impliquer les parents : réunion rentrée, vœux et fête de l'été, aller à des spectacles en commun.
- Instituer des temps d'échange avec l'équipe pédagogique.

4.5. L'ancrage des activités dans le territoire : partenariats et ouverture

4.5.1: Une représentation sur le territoire

La mission de l'établissement est d'assurer la sécurité physique, psychique et sociale de l'utilisateur accueilli. La qualité de service et la somme des prestations ne peuvent être efficaces qu'avec la contribution des acteurs, des personnes physiques et morales du territoire. C'est pour cette raison que l'établissement ouvre ses portes sur l'extérieur en développant un maillage de réseau, de coopération et de partenariat avec le territoire, l'objectif étant de favoriser l'inclusion scolaire et sociale, l'intégration dans la vie de la cité par l'accès à tous les lieux de droit commun.

Objectifs immédiats

- Développer la coopération avec les établissements scolaires du primaire et du secondaire pour favoriser l'école inclusive.
- Augmenter la coopération avec le secteur sanitaire et la médecine de ville pour favoriser l'accès aux soins.
- Développer le réseau économique et le partenariat avec les entreprises pour favoriser l'employabilité des jeunes adultes.
- Renforcer le partenariat avec le monde associatif, culturel et sportif pour favoriser l'accès à la vie citoyenne.

Les objectifs à 5 ans

- *Transfert d'activités du quartier des Mines de Lalevade en zone urbaine et si possible à proximité d'Aubenas.*
- *Scolarisation de tous les enfants.*
- *Adossement des prestations médicosociales aux établissements scolaires.*
- *Conventionnement avec le secteur sanitaire (CMP, Hôpital de Jour, unité psychiatrique...).*
- *Conventionnement avec des opérateurs économiques et culturels.*

5. Les principes d'intervention

5.1 Ethique valeur et respect de la personne accueillie

L'enfant est au centre des préoccupations de l'établissement, avec la reconnaissance pour chacun de sa singularité, la prise en compte de ses difficultés, de ses besoins et de ses

capacités d'évolution. Le consentement et la participation active de l'adulte sont nécessaires pour mettre en œuvre tout accompagnement.

Le respect peut être défini comme un état d'esprit et un comportement dans le rapport avec autrui. Il peut revêtir des formes différentes selon le contexte dans lequel il se situe. C'est avant tout reconnaître les différences. Le respect, c'est aussi le respect de soi, des autres, de l'environnement et des règles de fonctionnement.

Respecter un enfant en situation de handicap, c'est reconnaître sa citoyenneté, lui assurer dignité et intégrité. C'est l'écouter afin de le connaître et le comprendre, préserver la confidentialité de sa vie privée. Pour l'équipe de l'IME, l'écoute de l'enfant (adulte, famille, entourage) doit être respectueuse. Pour cela, elle nécessite un état d'esprit approprié : ne pas se substituer à la personne, ne pas déformer, interpréter ou induire ses propos. Elle demande de l'attention, un effort de formalisation et de réflexion.

Le respect de la personne prise en charge, c'est également la considération et une marque d'égard et d'estime envers celle-ci qui garantit la qualité des relations.

5.2 Le développement de l'autonomie et de l'autodétermination

L'autonomie, c'est la capacité à reconnaître ses propres dépendances et à apprendre à les gérer dans sa vie sociale. C'est assumer ses besoins, ses choix de vie au quotidien en ayant la capacité d'utiliser l'aide technique et humaine si nécessaire.

L'objectif, c'est d'aider l'enfant à devenir indépendant et autonome autant que possible, à trouver des appuis, à savoir solliciter les aides à bon escient, à les intégrer dans sa vie quotidienne jusqu'à sa vie d'adulte.

L'autodétermination, c'est la capacité d'agir et de gouverner sa vie, de faire des choix et de prendre des décisions. Elle se traduit par la capacité que possède une personne à :

- Choisir librement ;
- Transformer son choix en une décision ;
- Agir en fonction de sa décision (être prêt à assumer les conséquences de l'action).

Les professionnels de l'IME Amitié développent différentes pistes d'accompagnements possibles tant en soutenant l'autonomie des jeunes et leur capacité de libre-arbitre que par un travail de lien et d'élaboration avec les éducateurs référents en lien avec la famille.

5.3 La gestion des risques

Le volet gestion des risques apparaît comme axe du CPOM 2021/2026 dans la partie « Pilotage de l'amélioration continue de la qualité ».

Un « risque » est un événement dont l'arrivée aléatoire est susceptible de causer un dommage aux personnes ou aux biens.

L'établissement peut être exposé à différents types de risques d'origine interne ou externe.

Les conséquences d'un événement peuvent être défavorables au fonctionnement de la structure, dommageables pour le bien être des personnes prises en charge, voire compromettre le maintien de leur état de santé.

C'est pourquoi l'établissement a élaboré un Plan Bleu de prévention des risques et définissant les actions à mettre en place pour la gestion de crise.

Dans le cadre de la politique nationale, l'établissement a développé une dynamique d'amélioration de la détection des faits de maltraitance avec la mise en place de fiches de déclaration d'Événements Indésirables voire Graves pouvant être renseignées par tous les professionnels intervenant dans les établissements. Ces fiches permettent la mise en place d'actions préventives ou correctives dans le cadre de l'amélioration continue.

Un groupe de travail « processus Bientraitance » est en place pour suivre les thèmes abordés dans ces fiches et ainsi en faire ressortir des axes de travail.

Dans le cadre de la gestion des risques, le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) est mis à jour chaque année en collaboration avec les représentations du personnel.

6. Les professionnels et les compétences mobilisées (à modifier)

Service	Fonction	ETP	Nb	Rôle et mission
Direction	Directeur	0,40		Gestion globale de l'établissement. Garant du projet institutionnel et de la protection des biens et des personnels. Membre du Codir, personnes ressources, défenseurs des intérêts de l'établissement.
	Cheffe de service	1		Responsable par délégation du directeur de toute décision pendant son absence. Elle coordonne, organise et oriente toutes les prises en charge des usagers.
		1,40	2	
Administration /Gestion	Comptable	0,77		Saisie et aide à la gestion des opérations courantes, interface et reporting avec les fonctions finances du siège.
	Secrétaire	0,57		Accueil, diffusion d'information, aide à la gestion administrative.
		1,34	2	
Services généraux	Agent de service intérieur	0,45		Entretien et nettoyage de tous les locaux
	Agent technique qualifié	0,27		Entretien des équipements et personnes ressources auprès des fournisseurs et entreprises de maintenance.
		0,72	2	

Paramédical	Psychomotricien	0,85		Prestations psychomotrices
	Kinésithérapeute	0,35		Education et rééducation fonctionnelle.
	Psychologue	0,46		Aide à la parole et écoute attentive, développement personnel. Animation des réunions de coordination et organisation des prises en charge.
	Orthophoniste (poste vacant)	0,52		Education et rééducation des troubles du langage et de l'articulation.
		2,18	3	Pôle santé
Médical	Infirmière	1		Prestations médicales, soins de premières nécessités, soutien à la famille.
	Médecin généraliste	0,20		Coordination médicale, consultation, prescription et ordonnancement des prises en charge rééducatives
		1,20	2	Pôle santé
Service éducatif	Educateur spécialisé	4		Action éducative par les activités de développement à l'autonomie de la vie quotidienne. Le service éducatif est composé de professionnels de compétences différentes. Cependant ils participent tous à la fonction éducative telle qu'elle se décline à l'IME Amitié. Ils ont tous les mêmes missions. Participation au processus d'admission des usagers. Accompagnement pour des orientations à la vie adultes et à la protection civile (tutelle, curatelle)
	Moniteur éducateur	4,56		
	Aide à l'éducation Spécialisé (AES)	5,02		
	Educateur technique spécialisé	1		
	Assistante Sociale	0,20		
		14,78	18	
Poste mis à disposition par l'Education Nationale				
Service pédagogique	Enseignant	1	2	Prestations pédagogiques et scolarisation en établissement et en milieu ordinaire
Total ETP		22,62	31	

7. Objectifs d'évolution de l'établissement

Dans le cadre du CPOM 2021 – 2026, l'IME Amitié est recensé comme un établissement à part entière (voir fiche CPOM établissement en annexe). La structure souhaite mettre en avant les objectifs d'évolution et de progression ci-dessous. Les orientations vont faire l'objet d'un plan d'action et d'un suivi précis par le COPIL Qualité de l'établissement composé de la Direction et des professionnels de la structure en lien avec la responsable qualité de l'ADAPEI 07. Ce plan d'actions sera réévalué chaque année en fonction des évolutions.

7.2 Suivi et évaluation du projet d'établissement

Enquête de satisfaction :

La satisfaction des enfants sera mesurée par questionnaire à mi-parcours (2023) et avant la révision du projet (2026).

Comité de suivi du projet d'établissement :

Un point d'étape sur les objectifs sera fait en COPIL qualité avec le directeur d'établissement, la chef de service, les référents qualité de l'établissement, la responsable qualité tous les semestres et les membres du CVS.

Une dynamique doit s'installer pour préparer les outils nécessaires à la réactualisation du projet en 2026.

Action N°1 DISPOSITIFS INCLUSION SCOLAIRE et IMPro EN ZONE D'ACTIVITES URBAINE							
Axe stratégique	1 Prestations de soin et d'accompagnement: inclusion scolaire 2 Pilotage de la démarche d'amélioration de la qualité 3 Mise en place d'une organisation efficiente 4 Inscription des ESMS dans une dynamique territoriale						
Contexte	Obligation de scolarisation en milieu ordinaire pour tous l'Inclusion scolaire fait partie des volontés associatives en la développant pour le plus d'enfants possibles et en offrant une alternative aux enfants les plus en difficultés au sein des ESMS La situation de l'IME Amitiés dans sa configuration actuelle interroge sur les normes de sécurité (une FA reprendra cette thématique) et sur la fluidité des parcours en terme d'inclusion.						
Finalité(s)	Création des UEE primaire et collège et adossement des prestations médico-sociales Création d'une plateforme pédagogique 1-Favoriser l'insertion des personnes en situation de handicap dans le tissu social. y compris dans une perspective d'installation sur le bassin d'Aubenas 2-Gommer les différences en rendant le handicap visible et accessible. 3-Aider et faciliter l'accessibilité des lieux de droits pour tous. 5- Conduire une réflexion sur le pilotage stratégique (direction commune IME/SESSAD?) pour rendre plus efficient le parcours de l'enfant à travers un dispositif plateforme						
Périmètre	<i>Cibler les établissements scolaires de proximité, développer des partenariats afin de favoriser la scolarisation proche du domicile de l'usager</i> <i>Aubenas pour la plateforme de service</i>						
Pilote	Association, Directeur secteur enfance et cadres intermédiaires (cheffes de service secteur enfance)						
Equipe	pluridisciplinaire						
Modalités de réalisation de l'Action et Calendrier	Sous-Action 1 : Plateforme Inclusion scolaire dans le Sud Ardèche	2021	2022	2023	2024	2025	2026
		X	X	X	X	X	X
	1- Poursuite de l'UEE primaire dans la commune de Lalevade avec augmentation de temps de scolarisation (objectif 12h de temps classe par semaine pour 8 à 10 enfants et préados). 2- Développer des temps d'intégration en classes ordinaires par la coopération avec l'Ulis de Vals les bains 3- Création UEE collège dans le sud Ardèche (cible collèges de Montpezat, de Vals Les Bains, d'Aubenas) pour 8 à 10 ados.						
	Sous-Action 2 : création d'une plateforme pédagogique	2021	2022	2023	2024	2025	2026
		X	X	X	X	X	X
Moyens	1- Maintenir l'UE au sein de l' IME Amitié pour développer des « apprentissages premiers » et préparer l'enfant à être en situation d'élève. 2- Assurer la coordination pédagogique et l'interface Adapei /EN 3 -Travailler sur le développement d'une "unité" pédagogique sur Aubenas						
	Sous-Action 3 : dispositif apprentissage et formation professionnelle SIPFP dans le Sud Ardèche	2021	2022	2023	2024	2025	2026
				X	X	X	X
	1- Installer la SIPFP dans une zone d'activités économiques et au plus près des entreprises et l'ouvrir aux jeunes sortants des Ulis collèges pour 8 à 10 adolescents ou l'adosser au projet de délocalisation de la cuisine de l'Esat Avenir 2- développer la raison d'être autour des métiers de cuisine/ restauration de collectivité/ espaces verts/blanchisserie						
	IME Amitié RH: 1 ETP d'enseignant et coordinateur pédagogique mis à disposition par l'EN 0,50 ETP chargé d'insertion en soutien de la SIPFP 1 ETP éducatif AMP en soutien UEE 0.30 ETP psychologue 0.20 ETP Ergothérapeute 0.23 ETP de maintenance et entretien des installations 0.25 ETP de temps d'entretien des locaux						

	Equipements: 2 véhicule 9 places: 26000€ 2 ordinateurs portable: 2000€ Délocalisation SIPFP 1- adossement au projet de l'ESAT sur Lalevade: 400K€
Indicateur(s) de résultat	Nombre d'élèves inscrits nombre d'heures de scolarisation nombre de dispositifs. Augmentation de la file active et du taux d'occupation à 90% Ouvrir la SIPFP aux adolescents sortants du milieu scolaire ordinaire.
Indicateurs de suivi	

Action N° 2 Projet architectural spécifique IME Amitié

Axe stratégique	1 Prestations de soin et d'accompagnement : réhabilitation des locaux quartier des mines Budget: 885k€					
Contexte	Nos locaux sont vétustes, vieillissants, et ils manquent cruellement d'entretien. L'évolution de la population avec des troubles massifs du comportement a mis en lumière le besoin de disposer de locaux spacieux et adaptés.					
Finalité(s)	Adapter les locaux pour des prestations de qualité (les murs soignent) 1-Favoriser la prestation des soins par des espaces de qualité et adapté 2-crée des pôles d'activités bien identifiés 3-rendre l'offre de service attractive					
Périmètre	commune de Lalevade quartier des mines					
Pilote	Association, Directeur secteur enfance					
Equipe	Equipe pluridisciplinaire					
Calendrier	Sous-Action 1 : Réhabiliter et réaménager le site	N	N+1	N+2	N+3	N+4
			X	X		
Modalités de réalisation de l'Action	1- reprendre les travaux du projet avec la redistribution des espaces 2- Combiner à ce projet la construction du bâtiment administratif, le parking et la sécurisation du site 3- Adapter les prestations aux besoins et se projeter sur l'IME de demain					

Moyens	projet budgété à 885k€ 1 - revoir le projet pédagogique et faire sortir les besoins 2 - réactualiser le projet architectural, conditions techniques et accessibilité 3- réactualiser le plan d'investissement si nécessaire 4- Augmentation du temps d'agent technique à 1 ETP 6- Augmentation du temps de ménage à 1 ETP 5- Maître d'œuvre (responsable du patrimoine et sécurité)
Indicateur(s) de suivi	<i>suivi des travaux, calendrier</i>
Indicateur(s) de résultat	livraison des nouveaux locaux augmentation de la file active pour atteindre un taux d'occupation à 90%

Documents issus du séminaire du 15 au 17 juillet 2020

Titre : Externaliser la SIPFP (IMPro)		Fiche Sujet n° :
		Version :
Rédacteurs :	Groupe « Apprentissages professionnels et milieu adapté » Barbara (ES), Karine (AMP), Ernest (Directeur), Chloé (institut) Laurence (comptable), Aouatif (ASH)	
Experts en :	Domaines d'expertise au pluriel	
Quelle est l'approche qui est adoptée / au problème ?		
Identifier SIPFP comme lieu d'apprentissage (ateliers de formation professionnelle...). Pour cela, clarifier, adapter et diversifier l'offre.		
Quelle est le concept clef ?		
S'il ne fallait retenir qu'une chose, qu'est-ce que ce serait ? Un lieu dédié et équipé, des locaux adaptés et du personnel formé et repéré en nombre suffisant (éduc techniques, enseignant, ergo).		
Quelle est l'idée principale ? Quelles sont les idées associées ?		
Avoir un IMPRO au sein d'une ZAC et y associer un service de suite. Pour être au plus près de l'offre professionnelle, être au plus près des transports, pour développer un partenariat avec les entreprises, pour faciliter les mises en situations (stage) pour être visible sur le secteur et travailler sur l'autonomie et l'autodétermination (habitat inclusif...).		
Le service sera utilisé à la demande du jeune et de sa famille en adéquation avec son projet perso. Le service devra être souple, varié et adaptable. Le suivi est très important pour que le jeune ne soit pas submergé face à cette autonomie nouvelle.		
Le principal bénéfice sera un accompagnement individualisé sur le long terme.		
Quels sont les éléments qui permettent de croire en la faisabilité de l'idée ?		
Demande identifiée pour certains jeunes. Capacité de l'IME de prendre en charge le suivi du jeune sans rupture de parcours, mais aussi de répondre aux besoins des jeunes sortant des ULIS pro et sans parcours IME. Nous avons du personnel qualifié, motivé et expérimenté.		
Si nous sommes au sein de la cité, c'est pour développer le partenariat et nous rendre plus visible.		
Quelles difficultés peut-on anticiper dans sa mise en œuvre ? Comment faire ?		
Difficultés pour trouver des fonds. Pour que cela fonctionne, il faut faire un projet budgété (locaux, équipement et professionnels) et des demandes de financement.		
Difficultés pour trouver des locaux en ZAC et un ou des habitats inclusifs. Pour que ça marche, il faut que la Direction et l'Association soutiennent le projet et prospectent pour trouver et construire ou aménager.		
Difficultés pour trouver des partenaires et des opérateurs économiques (chefs d'entreprises, collectivités territoriales...). Pour que ça marche, il faudrait développer un réseau en démarchant (Direction, éducateur technique, chargé de mission...).		

	Difficultés liées au réseau des transports de la région. Pour que ça marche il faut inclure les jeunes sur une tournée IME, négocier les horaires de stage afin qu'ils se calent sur les horaires de bus ou détacher un membre de l'équipe qui ferait lui-même le transport (véhicules en nombre suffisant).	
	Au regard des principaux critères du commanditaire, où doit porter l'effort ?	
	Diversification de l'offre : répondre au plus près au besoin des usagers en lien avec le Plan Régional de Santé de Territoire Ardèche. Travailler en réseau avec les autres acteurs du territoire (ESMS, CFA, EN...).	
	Références, compléments d'information, projets liés, personnes à interviewer pour en savoir plus ?	
	Le Plan Régional de Santé, convention éducation nationale, MDPH. Interview de l'utilisateur, des familles, des partenaires.	
	Un premier ordre de grandeur des moyens humains et financiers pour y arriver :	
	3	
	Que manque-t-il pour gagner un point de confiance (quitte à passer à 5/6 !)	
	Transparence dans le projet, confiance en le projet et en l'équipe, une planification et organisation très rigoureuse, plan de financement.	
	Quelle serait selon vous les deux premières étapes à réaliser ?	
	Ensemble des parties prenantes (familles, professionnels, financeurs) Maintenant. Ecriture du projet, mise en pratique et réalisation. Alliés et opposants : familles, professionnels et financeurs	
	Importance du sujet : 1 (peu importante) 5 (stratégique)	5
	Difficulté du sujet : 1 (facile) à 5 (très difficile) :	4
	Echelle de temps pour réaliser l'idée principale (en années) :	3 ans
	Contact Fiche (tel/mail) : mettre ici les mails/tels des personnes concernées	
Contact Projet : mettre ici le mail/tel de la personne qui accepte de porter le projet		

Projet « IME AMITIE de demain »	Titre : L'ACCUEIL, LES FAMILLES ET NOUS		Fiche	
			Sujet n° :	?
			Version :	
	Rédacteurs :	ANNE-Psychologue, DANIELLE-Psychomotricienne, MURIEL-Educatrice, MARIE CHRISTINE-Infirmière, MARION-Psychologue, OLIVIER-Médecin		
	Experts en :			
	Quelle est l'approche qui est adoptée / au problème ?			
	Manque et besoin de travail/communication avec les familles. Besoin de répit pour les familles et/ou les jeunes.			
	Quelle est le concept clef ?			
	Nécessité de locaux adaptés à l'accueil et au travail avec les familles. Nécessité de locaux pour offrir des temps de répit.			
	Quelle est l'idée principale ? Quelles sont les idées associées ?			
	Travail avec les familles : Deux axes : 1 – Espace d'accueil et de réunion dédiés aux familles : travail avec les familles, création et entretien du lien relationnel. Co-construction du projet d'accompagnement, travail sur la dynamique familiale, préparation à la sortie. 2- Espace de répit : * appartement extérieur à l'établissement : répit et/ou accompagnement à la sortie * appartement/internat dans l'établissement : répit et travail sur les gestes du quotidien.			
	Répit du personnel Salle du personnel : échange, espace personnel, lien transversal entre les équipes.			
	Quels sont les éléments qui permettent de croire en la faisabilité de l'idée ?			
	Répond à l'attente de l'inclusion dans la société des personnes en situation de handicap. Répond aux besoins du territoire pour l'internat et la demande de répit Coût accessible si nouvelle construction, Réutilisation/réhabilitation et mutualisation de locaux déjà existant			
	Quelles difficultés peut-on anticiper dans sa mise en œuvre ? Comment faire ?			

Projet «IME AMITIE de demain»	Concilier les financements et les besoins territoire. Difficultés : manque de communication et /ou de convergences entre les parties intervenantes : ARS, ADAPEI, DIRECTION ETABLISSEMENT Inertie de l'Association, non écoute des équipes de terrain et tun-over des directeurs	
	Au regard des principaux critères du commanditaire, où doit porter l'effort ?	
	Les locaux n'étant plus adaptés ni adaptables à ces nouveaux critères. L'effort doit porter sur la création de nouveaux locaux tenant compte des nouveaux cahiers des charges et des nouvelles orientations.	
	Références, compléments d'information, projets liés, personnes à interviewer pour en savoir plus ?	
	Etre en contact avec des IME qui ont un internat, les maisons d'enfants à caractère social, les centres d'hébergement et de réinsertion sociale. Se référer aux locaux construits pour l'IME Envol par l'ADAPEI	
	Un premier ordre de grandeur des moyens humains et financiers pour y arriver :	
	Appartement extérieur en locatif : environ 900 euros/ mois avec charges Locaux internes à définir dans le cadre des travaux globaux de l'IME.	
	Moyens humains : Temps de travail du personnel éducatif, paramédical.	
	Que manque-t-il pour gagner un point de confiance (quitte à passer à 5/6 !)	
	Manque de lisibilité et de compréhension de la position et de la politique de l'ADAPEI 07. Manque de temps d'encadrement de direction. Besoin d'un investissement soutenu de la direction.	
	Quelle serait selon vous les deux premières étapes à réaliser ?	
	1/ les travaux : - espace d'accueil famille et salles de réunions : IMPOSSIBLE DE GERER ça SUR LE PARKING - Appartement sur site et réorganisation du personnel - Salle du personnel 2/ Appartement en extérieur et personnel nécessaire	
	Importance du sujet : 1 (peu importante) 5 (stratégique)	5
	Difficulté du sujet : 1 (facile) à 5 (très difficile) :	3
	Echelle de temps pour réaliser l'idée principale (en années) :	1
	Contact Fiche (tel/mail) : mettre ici les mails/tels des personnes concernées : drsarrutolivier@wanadoo.fr	
	Contact Projet : mettre ici le mail/tel de la personne qui accepte de porter le projet	
	Titre : SCOLARITÉ / PARCOURS	Fiche Sujet n° :
		Version :
	Rédacteurs :	Christine (ES), Emmanuelle (ME), Delphine (ES), Fanny (ME) et Marion F. (AES)
	Experts en :	Éducatif
	Quelle est l'approche qui est adoptée / au problème ?	
	Scolarité pour tous , afin de répondre au cadre légal et à la demande associative.	
	Quel est le concept clef ?	
	Aujourd'hui seulement 36.5% des jeunes accueillis à l'IME sont scolarisés (dans la classe sur site ou en unité d'enseignement externalisée). Avec au maximum 4h30 sur la SEES et 4h00 sur la SAVSP par semaine pour une présence des jeunes de 33h00 par semaine. Sachant que l'établissement a fait le choix d'arrêter la scolarité pour les jeunes de plus de 16 ans, par manque de temps de présence de l'enseignante. <u>Une scolarité pour tous, sans exception, adaptée à leur projet personnalisé.</u> Part maximale de la scolarité avec présence de l'enseignant dans l'accompagnement des jeunes en 2020 :	
	Quelle est l'idée principale ? Quelles sont les idées associées ?	
	Pouvoir adapter des temps de scolarité pour chacun, en fonction des besoins. En créant deux classes sur site avec deux enseignants spécialisés et formés à temps plein. Trois unités d'enseignement externalisées (en primaire, au collège et en lycée pro) avec deux enseignants spécialisés et formés à temps plein. A savoir que : en taux d'encadrement, un personnel pour 12 jeunes en ULIS et un personnel pour 10 jeunes en ULIS TED (cf. texte loi 2016 sur Inclusion Scolaire).	

	En fonction du PAP, l'accompagnement peut être modulable entre les temps éducatif, scolaire et paramédical. Ses temps peuvent évoluer en fonction de son parcours (augmentation ou diminution des différents temps, passage de la classe sur site à la classe externalisée ou inversement). Vigilance au niveau de la coordination et du lien pour une cohérence et cohésion dans le projet personnalisé. Le bénéfice se situe au niveau de l'accès aux apprentissages scolaires, pédagogiques et l'autonomie.	
	Quels sont les éléments qui permettent de croire en la faisabilité de l'idée ?	
	Cadre législatif concernant l'inclusion scolaire et l'unité d'enseignement externalisée (loi 2002 et 2016). La volonté de l'Association de favoriser l'inclusion scolaire de tous les enfants qui lui sont confiés.	
	Quelles difficultés peut-on anticiper dans sa mise en œuvre ? Comment faire ?	
	Eloignement géographique : prévoir une délocalisation des locaux (achat, location ou construction) afin de se rapprocher des futurs établissements partenaires et améliorer l'accessibilité des jeunes. Manques de moyens humains (enseignants spécialisés et formés + accompagnants éducatifs) et matériels (locaux internes et externes, véhicules, matériel scolaire...). Besoin important de travail en partenariat et réseau (Education Nationale, Mairies, Département et Région). Financement nécessaire (ARS, Education Nationale et Association ADAPEI). Prévoir temps de préparation, de rencontres (ESS en présence d'un enseignant référent) et coordination entre différents intervenants (éducateurs, enseignants, paramédicaux, ...). Embauche d'un responsable pédagogique en charge du lien entre tous les acteurs. Nécessité de la présence du Directeur de l'Ecole de l'IME sur le site (actuellement, le Directeur de l'établissement).	
	Au regard des principaux critères du commanditaire, où doit porter l'effort ?	
	1 - Identité : concrète qui répond à la demande sociétale. Reconnaissance sur le territoire comme établissement qui porte le projet de scolarisation des jeunes en situation de handicap. 2 - Valeurs : éducation inclusive portée par l'Association ADAPEI. 3 - Vision : inclusion et intégration. Lisible et visible.	
	Références, compléments d'information, projets liés, personnes à interviewer pour en savoir plus ?	
	Contacts avec les organismes présents sur le territoire (écoles, collèges, lycées, mairies, département, région...). Contacts avec l'Education Nationale. Référence d'un autre établissement comme le Château de Soubeyran à LAMASTRE (projet équivalent).	
	Un premier ordre de grandeur des moyens humains et financiers pour y arriver :	
	5/5 en raison du cadre législatif. L'Education Nationale doit fournir les moyens financiers. Les mairies, le département et la région doivent fournir les locaux.	
	Que manque-t-il pour gagner un point de confiance (quitte à passer à 5/6 !)	
	Projet porté par la Direction et l'Association ADAPEI et l'Education Nationale.	
	Quelle serait selon vous les deux premières étapes à réaliser ?	
	1^{ère} étape : recrutement d'enseignants spécialisés et formés. 2^{ème} étape : délocalisation des locaux et recherches de partenaires (écoles, collèges, lycées).	
Importance du sujet : 1 (peu importante) 5 (stratégique)		5
Difficulté du sujet : 1 (facile) à 5 (très difficile) :		5
Echelle de temps pour réaliser l'idée principale (en années) :		3 ans
Contact Fiche (tel/mail) : mettre ici les mails/tels des personnes concernées		
Contact Projet : mettre ici le mail/tel de la personne qui accepte de porter le projet		

Projet	Titre : Être bien !		Fiche	?
			Sujet n° :	
			Version :	
	Rédacteurs :	Xavière Broncard – Aurélie Imbert – Béatrice Cholvy – Marion Dupont – Geneviève Bacconnier		
Experts en :	ME, AMP, enseignante			
Quelle est l'approche qui est adoptée / au problème ?				

	Fonctionnement mal optimisé impactant la santé et le bien-être des jeunes, familles et salariés. Transformation des locaux, meilleurs prise en charge du temps, optimisation des financements et formations.
	Quelle est le concept clef ?
	Travaux des locaux pour déplacements des enfants en toute sécurité (physique et psychologique) et plus d'autonomie.
	Quelle est l'idée principale ? Quelles sont les idées associées ?
	Travaux : - Rampe, largeur des ouvertures, pictos d'identification, normes, signalisations au sol, codes couleurs, salles identifiées et dédiées à chaque activité, lieux de vie, toilettes, sanitaires - Sécuriser les espaces intérieurs et extérieurs - Création d'un pôle santé pour infirmière, médecin, kiné, psychomot... - Hygiène Temps : - Organisation de créneaux pour rencontrer les familles
	Quels sont les éléments qui permettent de croire en la faisabilité de l'idée ?
	Donner envie aux familles et à leurs enfants d'intégrer l'IME. Répondre aux missions et valeurs de l'association Adapei : « Protéger, accompagner, soutenir ne signifie pas « décider à la place » de la personne accompagnée. Sa vulnérabilité ne doit pas la condamner à se remettre totalement à autrui – fût-ce pour « son bien ». Accompagner est une responsabilité et non un pouvoir. Nous devons oser accorder à la personne accompagnée la possibilité de faire l'expérience de toute l'autonomie à laquelle elle peut accéder en mettant en place un cadre(é) sécurisé dans lequel elle poursuivra ses choix, au « risque » de l'erreur ou de l'échec. »
	Quelles difficultés peut-on anticiper dans sa mise en œuvre ? Comment faire ?
	Réorganiser les temps de présence des enfants et les temps de travail des professionnels : - Accueil des enfants différé de l'arrivée des professionnels - Possibilité d'un départ des jeunes plus tôt pour aménagement des temps de travail entre professionnels - Interventions à domicile Mettre les moyens financiers : - Interventions ponctuelles de professionnels pour bilans et suivis - Demandes de subventions pour les activités de bien-être - Créer un pôle de remplaçants polyvalents (1 poste à plein-temps 35h) : pour pallier aux absences et avoir plus de souplesse - Hygiène : augmentation des heures de ménage et de l'entretien Formations : - Veille professionnelle - Prise en compte des choix de formations des salariés - Aides aux familles - Rencontre diverses (expos, sport...) pour recréer le lien avec les familles - Intervenants extérieurs pour les parents et/ou tout public sur des thèmes de préparation à la vie d'adulte en lien avec des thèmes traités sur l'IME ; intervention d'anciens parents sur leur expérience personnelle
	Au regard des principaux critères du commanditaire, où doit porter l'effort ?
	Travaux et réorganisation interne
	Références, compléments d'information, projets liés, personnes à interviewer pour en savoir plus ?
	Aller chercher des idées sur les autres établissements existants : - IME L'Envol / Bethanie / autres... - Voir Adapei si projets existants de réorganisation d'établissements. - Architectes qui ont fait leurs preuves ?
	Un premier ordre de grandeur des moyens humains et financiers pour y arriver :
	Moyens humains : - 1 temps plein remplaçant polyvalent - 1 mi-temps ménage en plus - Intervenants extérieurs € ? Moyens financiers : - Réalisation des travaux € ?
	Que manque-t-il pour gagner un point de confiance (quitte à passer à 5/6 !)
	Soutien et engagement de la direction
	Quelle serait selon vous les deux premières étapes à réaliser ?
	1 - Formalisation de plans d'établissement : - Finalisation du projet en équipes : réalisation de plans, cahier des charges - Consultation de professionnels du bâtiment par la direction 2 – Réflexion en groupes sur la réorganisation interne des temps de travail (salariés et direction)
	Importance du sujet : 1 (peu importante) 5 (stratégique)

Difficulté du sujet : 1 (facile) à 5 (très difficile) :	3
Echelle de temps pour réaliser l'idée principale (en années) :	4
Contact Fiche (tel/mail) : prenom.nom@adapei07.fr / pas de téléphones professionnels	
Contact Projet : Aurélie Imbert – Genneviève Bacconnier	

Projet « IME AMITIE de demain »	Titre : S'ouvrir à la Culture et au Sport		Fiche Sujet n° :	
			Version :	
	Rédacteurs :	Groupe Culture et Sport (David éducateur gpe Ados, Magali éducatrice IMPRO, Matthias éducateur groupe Juniors, M. Soyez représentant parents, Sandra Chef de service)		
	Experts en :			
	Quelle est l'approche qui est adoptée / au problème ?			
	Répondre à : - Eloignement géographique pour accéder aux différentes structures - Absence d'équipements à visée sportive et culturelle (scène, salle de spectacle) en interne			
	Quelle est le concept clef ?			
	Ouverture - Faire pousser (cultiver, culture physique, la culture) - Mélanger, échanger (mixité sociale) - Santé-Bien être.			
	Quelle est l'idée principale ? Quelles sont les idées associées ?			
	Accompagner les enfants et les jeunes à travers la culture et le sport dans des objectifs d'intégration, de socialisation, de santé, de ressenti. Local dédié au sport et à la culture en interne (partie de l'identité nouvelle de l'établissement) - Développement du partenariat / inscription sur le territoire - Souplesse du fonctionnement institutionnel permettant des expériences de culture et de sport - Disponibilité et participation des parents - Ouverture de notre établissement avec un évènementiel régulier et accès public au City Park pendant fermeture IME (co-financement)			
	Quels sont les éléments qui permettent de croire en la faisabilité de l'idée ?			
	- Déjà réalisé sur l'IME Envol à Annonay (structure, locaux) - L'adhésion des professionnels, des jeunes et des parents - L'opportunité de la réflexion sur les travaux/déménagement - L'opportunité de la réécriture du projet établissement et du nouveau CPOM - Expériences acquises et évolutives et connaissances du réseau culturel et sportif du territoire.			
	Quelles difficultés peut-on anticiper dans sa mise en œuvre ? Comment faire ?			
	- Non adhésion des décideurs (besoin d'être convaincant et fédérateur et de communiquer, informer et présenter le projet avec participation du CVS) - Instabilité d'une direction – manque, absence du suivi du projet élaboré (qui et comment être garant ? mission confiée à la fonction non à la personne) - un manque d'évaluation et de connaissance du terrain (besoin d'une communication circulante, pertinente et réelle) - Garantie de la transmission de la traçabilité et des étapes de réalisation du projet (avec représentants de tous les acteurs : professionnels- personnes accompagnées-parents) ex : réunion interactive à la rentrée avec les parents avec une animation pensée (maquette ?)			
	Au regard des principaux critères du commanditaire, où doit porter l'effort ?			
	1 Cadre législatif du médico-social : rappel, respect et application 2 Besoins personnes accompagnées et familles : adéquation 3 Association : communication et cohérence avec des valeurs associatives			
	Références, compléments d'information, projets liés, personnes à interviewer pour en savoir plus ?			
	- Développement du réseau partenarial : élaboration d'une convention et d'une charte - Contact avec instances, intercommunalités : accès équipements (participation réunion de répartition des créneaux)			

	- Mission de représentation dans les instances décisionnaires à définir	
	Un premier ordre de grandeur des moyens humains et financiers pour y arriver :	
	1 référent culturel 4 h de préparation- coordination ,... par semaine 1 référent sport idem Cout des locaux adaptés en interne (gymnase/salle spectacle – parcours sports ext – city park)	
	Que manque-t-il pour gagner un point de confiance (quitte à passer à 5/6 !)	
	- Reconnaissance de l'évaluation des professionnels de terrain - Adhésion à tous les échelons de l'ADAPEI07 - Structurer le projet (des étapes claires et réalisables) - Besoin d'honnêteté et de sincérité	
	Quelle serait selon vous les deux premières étapes à réaliser ?	
	Qui, quand , comment. A chaque fois, argumentez sur les difficultés de l'étape. Qui serait un allié et qui serait un opposant ?	
	Importance du sujet : 1 (peu importante) 5 (stratégique)	?
	Difficulté du sujet : 1 (facile) à 5 (très difficile) :	?
	Echelle de temps pour réaliser l'idée principale (en années) :	?
Contact Fiche (tel/mail) : mettre ici les mails/tels des personnes concernées		
Contact Projet : mettre ici le mail/tel de la personne qui accepte de porter le projet		

Annexe 1 : répertoire des partenaires mobilisés

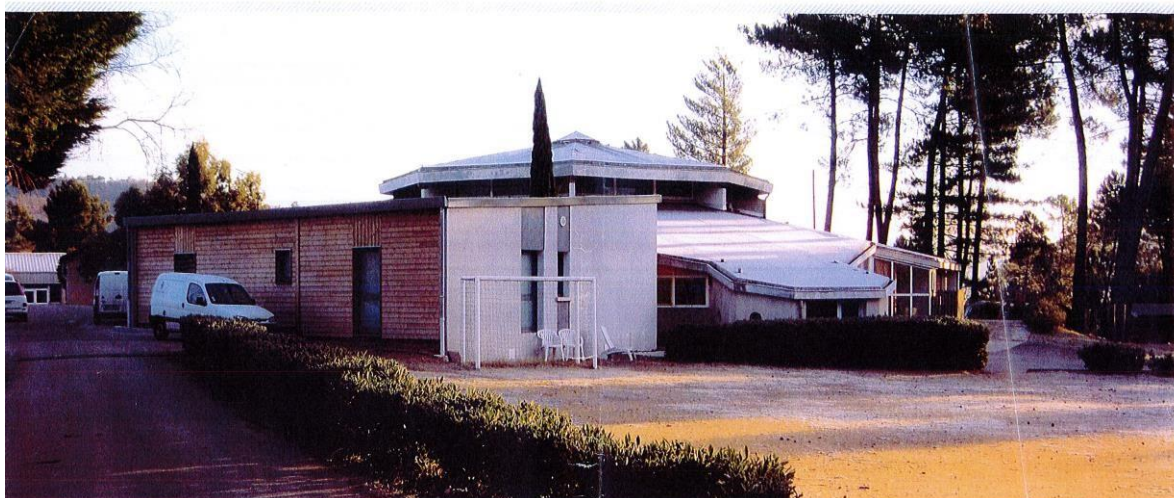
Culture et éducation	Ecole de musique d'Aubenas : Activité culturelle Musique NEMA Assoc Art d'en faire/ lycée agricole/ IME - Groupe sortants Ouverture sociale Cirque à la demande du lycée agricole	Secours Populaire : Education à la santé - Atelier Corps Ecole de danse Tartary : Ouverture sociale, Activité physique, Danse
scolarisation	Ecole primaire de Jaujac : Ouverture sociale Jardin partagé IME Education nationale ULIS école Lachapelle Inclusion scolaire Socialisation Classe	BCD Vals Ouverture sociale : Lecture de contes IME/EN
sport	Tennis club d'Aubenas : Ouverture sociale sport IME Collectivité de communes de Montpezat : Pratique sportive Piscine et gymnastique	Centre équestre La Grande Vallée : Ouverture sociale, Activité physique Equitation IME
Santé	IREPS : Education et promotion de la santé, Prévention santé, Autonomie sociale Ste Podolac : Chaussure surmesure Podo -orthésiste Kiné IME	Centre de planification CMS Aubenas Vie affective et sexuelle : Prévention santé IME

	Ste albatros : Fabrique de gros matériel médical Appareillage, médical Ste Aubenas médical : Matériel médical général Pharmacies, Ordonnances, Traitements Ste Deage : Petit matériel médical, Appareillage médical Service de pédiatrie CH d'Aubenas : Suivi médical	HFME Lyon, Consultations médicales spécialisées Suivi médical IME CEDA Valence : Formations, avis médicaux, Suivi médical IME Médecin de rééducation fonctionnelle médicale CMP Pédo psy Médicale IME : réunions, suivis d'enfants, orientations, ordonnances Centre de Santé Orale CH Aubenas : Soins dentaires Suivi médical IME
Apprentissage prof	APATPH : Association pour l'accueil et le travail de la personne handicapée Activité professionnelle : Atelier de conditionnement Viticulteur Professionnelle Taille de vignes IME	L'ESAT(Avenir) Professionnelle : Atelier de cuisine, biscuiterie, confiterie L'ESAT (Blanchisserie) Activité professionnelle : Atelier blanchisserie IME
Fonctionnement et besoins en matériel	Foyer de jour(Babelou) : Echange des services (véhicules...), stages IME Mairie de Prades Ouverture sociale balisage IME	Commune de LALEVADE : La salle des associations pour le sport Intercommunalité des monts d'Ardèche : Piscine/gymnase



adapei 07

Projet d'établissement 2021 - 2026



PRÉSENTATION DE L'ADAPEI



L'ADAPEI 07 est une association de parents de personnes handicapées mentales

Elle existe depuis 1963,

Elle partage des valeurs fortes.

Les valeurs, c'est ce qui est important pour nous.

L'ADAPEI 07 agit pour que les personnes handicapées soient libres
de bâtir leur projet de vie et de faire leurs choix.

Elle dirige 15 établissements et ou services.

Elle accueille beaucoup de personnes de tous âges

Avec et pour les personnes handicapées, les familles, les salariés.

PRÉSENTATION DE L'IME AMITIÉ

L'IME
QU'EST-CE
QUE C'EST ?

L'IME est un institut qui accueille des



enfants.

**Les professionnels de l'IME s'occupent de
leurs apprentissages**



et de leur santé.

Un apprentissage,

c'est découvrir

comment faire par soi-même de nouvelles choses,



L'IME accueille 40 enfants en situation de handicap.

Les enfants accueillis ont entre 6 ans et 20 ans.

L'IME travaille aussi avec leurs familles

LES DROITS DES ENFANTS A L'IME AMITIÉ



La Charte des Droits et Libertés des personnes
accueillies
est un texte
qui explique les droits et libertés des enfants

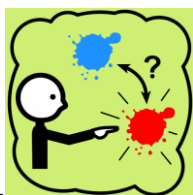


A L'IME, les enfants sont en sécurité

L'IME protège leurs affaires

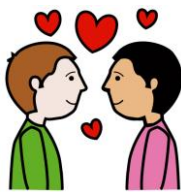
L'IME respecte la dignité des enfants.

La dignité c'est leur image, leurs choix, leur religion, leur



humeur.

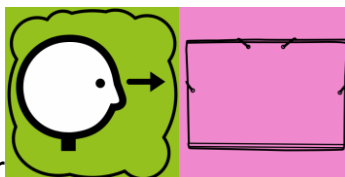
L'IME respecte leur intimité.



L'intimité c'est la vie privée.



L'IME, les enfants ont le droit d'être informés



Ils ont accès à leur dossier



Le projet d'établissement est le document qui explique ce que les enfants peuvent faire à l'IME.

Ce document explique aussi comment les professionnels s'organisent pour y arriver.



Il a été construit par toute l'équipe des salariés de l'IME

Les enfants et leurs familles ont donné leurs idées et leur avis



le 25 juin 2021 .

ÊTRE ADMIS A L'IME

COMMENT ON FAIT POUR ENTRER A L'IME ?

Il y a plusieurs étapes avant que les enfants viennent



à l'IME à plein temps, ou à temps partiel

C'est pour qu'ils s'y habituent
et que ce soit plus facile pour eux.



1. Liste d'attente : si la MDPH écrit que l'enfant peut aller à l'IME,

et que la famille de l'enfant le demande,
l'enfant est inscrit sur la liste d'attente.



2. Première rencontre : quand l'enfant est inscrit sur liste d'attente,

le directeur de l'IME et l'assistante sociale vont rencontrer l'enfant et ses parents.



3. Commission d'admission :

Les professionnels de l'IME
étudient les dossiers des enfants en liste d'attente et
décident qui l'IME accueillera



4. Pré-admission :

Les professionnels expliquent les règles de l'IME aux parents.
Ils demandent les informations nécessaires pour pouvoir bien
travailler.



5. Deuxième rencontre

L'enfant, la famille, l'éducateur coordonnateur du futur groupe de
l'enfant se rencontrent.

Ils apprennent à se connaître



6. Visite médicale

7. Temps d'adaptation : l'enfant découvre l'IME en venant
de plus en plus longtemps à son rythme.

8. Choix de l'éducateur référent et du co-référent



en réunion d'équipe :

lors d'une réunion, les professionnels décident qui s'occupera du projet de l'enfant

9. Admission de l'enfant



**REALISER
SON PROJET**

**LE
PERSONNALISÉ
A L'IME** **PROJET**

**Tous les ans, chaque enfant bâtit
un projet personnalisé**



avec son éducateur.

Ce projet est adapté à ses besoins

Le projet décrit les choses que l'enfant va apprendre à faire



pendant l'année avec les professionnels de l'IME

Pour rédiger le projet,

plusieurs étapes sont nécessaires :

Les professionnels se demandent
ce qu'ils peuvent proposer à l'enfant



Les parents expriment leurs idées



L'enfant exprime ce qu'il attend de l'IME,

ce qu'il aime faire,

Ce qu'il n'aime pas faire,

Ce qu'il aimerait arrêter

ou ce qu'il aimerait faire en plus



Pendant une réunion ,

les objectifs de l'année sont écrits :

C'est le projet personnalisé de l'année



L'important est que l'enfant fasse ses choix.

A l'IME Amitié, les progrès des enfants sont suivis



Par une équipe médicale ,



Avec un médecin



Une infirmière



Un kinésithérapeute



Un psychomotricien



Un psychologue

C'est important pour les enfants, leurs familles et pour tous les professionnels.

Les professionnels ont des réunions avec un psychiatre et une psychologue pour mieux s'occuper des enfants.

LES ACTIVITÉS PROPOSEES A L'IME

L'IME propose des activités adaptées aux besoins des enfants, pour qu'ils apprennent,

avec des enfants de leur âge.



Communication

Activités de communication avec différentes techniques et approches (langue des signes, pictogrammes et Dynamique Naturelle de la Parole (DNP), ateliers structurés.



Expression

Activités d'expression : jardin aménagé, contes, modelage, peinture, musique, film d'animation, art plastique, photo, jardin sensoriel, danse, groupe de discussion.



Ouverture sociale

Activités d'ouverture sociale, sportive et culturelle : sport adapté avec une intervenante, marche, sport par cycle avec des éducateurs sportifs, balisage, sorties et loisirs culturels et de plaisir, école et jardin, groupe de discussion, autonomie sociale, transferts d'activités (séjour, ou camp).



Création

Activités de création : atelier d'art plastique, atelier de photo, atelier de couture, atelier de musique et de chant, conte, jardin, travaux manuels, cuisine.



Bien être

Activités de bien-être : temps de balnéo, massages, salle Snoezelen



Le bien - être est important pour les professionnels de l'IME

Activités de vie affective, intime et sexuelle et prévention santé :

Les professionnels de l'IME accompagnent la vie affective et sexuelle des jeunes.

Les jeunes peuvent :



Parler de sexualité et d'amour

Poser des questions



Être écoutés dans le respect

Apprendre à connaître leur corps



Savoir échanger avec l'autre personne

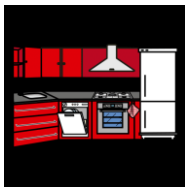
Savoir dire non s'ils ne veulent pas

Respecter l'autre s'il ne veut pas

Apprentissage technique et apprentissage scolaire :

L'IME a une unité d'apprentissage professionnel qu'on appelle IMPRO (SIPFP)

Les adolescents et jeunes adultes peuvent apprendre :



La cuisine / la restauration



Les métiers des espaces verts



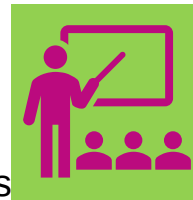
Les manipulations et réparations (chaises, fauteuils.... Bois)

Les activités apprennent aux jeunes des savoirs liés à l'école et à la vie en société

NOS PROJETS POUR LES CINQ PROCHAINES ANNÉES

1. Permettre aux enfants handicapés d'être accueillis dans les écoles de

leur ville ou de leur village, au milieu des autres enfants .

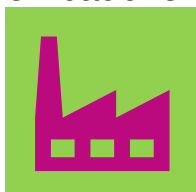
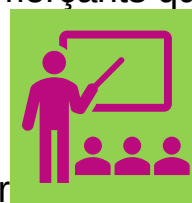


2. Accueillir les enfants dans des nouveaux locaux



3. Ouvrir La Section d'Initiation et de Première Formation Professionnelle (SIPFP) près des entreprises ou commerçants qui pourraient

embaucher les jeunes qui peuvent travailler



4. Construire un lieu d'accueil et de travail

pour les familles





5. L'école pour tous
Tous les enfants doivent avoir droit à l'école.
Ceux qui ont plus de 16 ans aussi
6. Faire des travaux pour que les enfants se déplacent



sans difficulté dans l'IME

7. Permettre aux enfants d'avoir une activité culturelle



et une activité sportive à l'IME



Transcrit par Sophie MORENO, Responsable
Qualité Communication
Relu par Guillaume et Fybbie du groupe Sortants et SIPFP,
Sedjro du groupe Junior et Logan du groupe Ado.